

# CONTRAT DE VILLE

## 2024-2030



## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
<b>1. Le contexte du Contrat de ville HBA –Oyonnax- Béllignat 2024-2030 .....</b>	<b>6</b>
a. Les textes nationaux et de référence.....	6
b. Fonctionnement du Contrat de Ville .....	7
c. Son évaluation locale en 2022 .....	7
<b>2. Le cadre territorial du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030 .....</b>	<b>9</b>
a. Le territoire de Haut-Bugey Agglomération (HBA).....	9
b. La ville d'Oyonnax.....	11
c. La ville de Béllignat.....	11
<b>3. Une géographie prioritaire dédiée et étendue depuis le 01/01/2024.....</b>	<b>12</b>
a. Le nouveau périmètre des deux quartiers.....	12
b. La Plaine- La Forge-Guynemer .....	13
c. Le Pré des Saules.....	13
d. Principales caractéristiques des quartiers.....	13
e. Une prise en compte des poches de vulnérabilités .....	17
<b>4. Le cadre stratégique et opérationnel du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030</b>	<b>19</b>
a. Les acteurs engagés du Contrat de ville HBA- Oyonnax -Béllignat.....	19
b. Les instances du Contrat de ville HBA –Oyonnax-Béllignat.....	20
Les partenaires signataires .....	22
Les habitants des Quartiers Politique de la Ville .....	22
Les associations de proximité ou de quartiers.....	23
Les partenaires autres que les signataires et les habitants .....	23
<b>5. Les moyens mobilisés pour les Quartiers Politique de la Ville d'Oyonnax et de Béllignat .....</b>	<b>24</b>
a. Une ingénierie dédiée : l'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.....	24
b. Le droit commun.....	24
c. La spécificité de la Politique de la ville pour Oyonnax et Béllignat .....	25
d. Les dispositifs pour l'égalité des chances .....	26
La Cité Educative Oyonnax- Béllignat .....	26
Le Programme de Réussite Educative (PRE) .....	26

e.	Les dispositifs améliorant le cadre de vie d'Oyonnax et de Béllignat.....	26
	Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain HBA –Oyonnax-Béllignat .....	26
	La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GSUP) .....	26
	L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux.....	27
	La Dotation Politique de la Ville .....	27
f.	Les dispositifs au service des habitants d'Oyonnax et de Béllignat.....	27
	Les dispositifs au service de la santé et du mieux-être de tous.....	27
	Le dispositif facilitant les relations habitants : le Contrat Adultes-relais .....	27
	Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).....	27
6.	<b>La co construction du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030</b> .....	29
a.	Le partenariat Etat /HBA/Oyonnax/Béllignat.....	29
b.	Les concertations citoyennes de 2023 .....	29
c.	La définition des priorités et des objectifs partagés par tous les acteurs locaux (concertation élargie) .....	30
d.	Un calendrier d'évaluation et de programmation connu par avance : favoriser la vision globale et l'adaptation des projets.....	31
e.	Un socle commun .....	32
f.	Des thématiques fortes.....	32
7.	<b>Les orientations du contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030</b> .....	36
a.	Les orientations en lien avec Engagements Quartiers 2030.....	36
b.	Les orientations en lien avec les enjeux locaux .....	36
	Pourquoi le Contrat de ville HBA – Oyonnax-Béllignat ?.....	36
c.	Les critères d'éligibilité des actions des programmations annuelles .....	37
d.	Les réponses opérationnelles aux priorités des deux quartiers prioritaires .....	37
8.	<b>L'évaluation du Contrat de ville HBA –Oyonnax- Béllignat 2024-2030</b> .....	38
a.	Une obligation légale propre à tous les Contrats de ville .....	38
b.	Une opportunité de faire vivre le Contrat de ville .....	38
c.	Une pluralité de points de vue.....	38
d.	Une évaluation en deux temps du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030.....	39
e.	Le suivi et le pilotage de l'évaluation du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030.....	40
f.	La méthodologie de la démarche d'évaluation du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030.....	40

Une méthodologie d'évaluation articulée sur trois axes d'analyses.....	40
Les cinq critères d'évaluation choisis.....	40
Les indicateurs retenus .....	40
g. Le suivi de la mise en œuvre de actions des porteurs de projets du territoire.....	41
Les trois questions phares .....	41
Un guide d'évaluation pour coordonner les actions de la programmation annuelle.....	41
9. <b>Annexe 1 : Guide d'évaluation</b> .....	49
10. <b>Annexe 2 : Les engagements particuliers des partenaires</b> .....	53
La culture : soutenir l'expression et le développement de sa propre culture (DRAC) .....	53
La Banque des territoires un accompagnement renforcé .....	54
Le CISPD local.....	55
11. <b>Annexe 3 : Fiche action 2024</b> .....	57
12. <b>Annexe 4 : Bilan du Contrat de Ville 2015-2023</b> .....	65
13. <b>Annexe 5 : Actions Politique de la Ville financées par le Conseil Départemental</b> .....	104

# Le contexte du Contrat de ville HBA – Oyonnax- Bellignat 2024-2030

## 1. Le contexte du Contrat de ville HBA –Oyonnax- Bellignat 2024-2030

### a. Les textes nationaux et de référence

**La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a posé le cadre de la Politique de la ville à l'échelle intercommunale** : le Contrat de ville. Ce texte fondateur a consacré son pilotage par l'intercommunalité qui le porte et l'Etat, ainsi que sa signature par les collectivités, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires institutionnels locaux. Il a également posé les enjeux et les obligations des signataires, à savoir :

- Leur mobilisation du droit commun et des services publics sur les quartiers de la géographie prioritaire,
- L'étayage par des moyens d'intervention spécifiques,
- Leur participation active à atteindre les objectifs contractualisés.

**La circulaire n°2014-767 de 2014 relative à la refonte des périmètres de la géographie prioritaire est venue appuyer une véritable stratégie partenariale territoriale**, ciblée sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, définis au niveau national, et dont les objectifs sont :

- L'amélioration des conditions de vie de leurs habitants,
- La réduction des écarts de développement entre ces quartiers vulnérables et les autres territoires
- Une approche globale et intégrée qui tient compte de tous les aspects de la vie quotidienne : logement, emploi, éducation, santé, sécurité, culture et loisirs....

**Initialement conclus sur la période 2014-2020, les Contrats de ville ont été prorogés jusqu'au 31/12/2023.** Le lancement du plan « Quartiers 2030 » par le Président de la République, le 26 juin 2023 à Marseille, puis le Comité Interministériel des Villes présidé par la Première Ministre, le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, ont laissé place aux nouveaux Contrats de ville devant prendre la suite à compter du 01/01/2024 :

- Contractualisés en deux phases : 2024/2027 et 2027/2030 avec une évaluation à mi-parcours,
- Recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants,
- Articulés avec les autres politiques publiques présentes sur leur territoire,
- Répondant à quatre objectifs stratégiques nationaux identifiés :
  - Des quartiers du plein emploi
  - Des quartiers d'émancipation
  - Des quartiers en transition
  - Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles

**La circulaire du 31 août 2023, pose le cadre de l'élaboration des nouveaux Contrats de ville**, via « Engagements quartiers 2030 » et son triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants.
- Maximiser la mobilisation des acteurs privés et publics tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat.

**La nouvelle délimitation du contour des quartiers les plus fragiles, et couverts par la Politique de la ville, nommés Quartiers prioritaires ou Quartiers Politique de la Ville (QPV), a été actualisée par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023** modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

#### b. Fonctionnement du Contrat de Ville

**La Politique de la ville à travers la mise en place d'un appel à projets annuel soutient financièrement des projets d'associations ou des dispositifs dédiés aux Quartiers Prioritaires de la Ville et à leurs habitants, et fléchés sur des thématiques identifiées comme prioritaires.** Ces crédits dits spécifiques viennent en appui des moyens de droit commun, et avec l'action conjuguée des différents partenaires du Contrat de ville. Ce sont des moyens « en plus », via l'appel à projets qui permettent chaque année aux financeurs et partenaires du Contrat de ville (Etat, collectivités, etc.) de solliciter les associations et les acteurs de terrain sur des thématiques précises, afin de faire émerger des projets qui puissent répondre concrètement aux enjeux et aux besoins identifiés pour ces quartiers.

Les projets proposés sont ensuite étudiés, et ceux qui sont sélectionnés reçoivent une subvention, conditionnée à leur réalisation. Chaque projet fait également l'objet d'un suivi et d'un bilan avec les financeurs et les partenaires de terrain).

**Le Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat a pour objectif d'accroître le nombre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sur la période 2024- 2030.** En effet, certains projets de l'appel à projets sont financés sur plusieurs années, avec un financement fixe renouvelé chaque année, via un cadre de financement en Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) : des projets structurants, en réponse à un besoin spécifique des quartiers, expérimentaux et innovants.

#### c. Son évaluation locale en 2022

**Le contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2015-2023, a fait l'objet d'une évaluation locale en 2022**, des actions réalisées depuis 2015, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de La Plaine-La Forge et du Pré des Saules. Et ce, conformément à la demande du Gouvernement, via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Ain.

A l'issue de cette démarche évaluative et collaborative, des priorités à renforcer, ont été dégagées par les partenaires mobilisés. Parmi eux, les habitants des quartiers concernés, notamment par le biais des représentants des Conseils citoyens des deux communes, et de temps de réunions d'information et de concertation, au sein des Maisons du projet et des Centres Sociaux, lieux dédiés à cette participation citoyenne.

Les préconisations finales ont été :

- La multiplication des rencontres partenariales dans la continuité du temps fort du Déjeuner de la Politique de la ville.
- La recherche d'autres financements avec de nouveaux partenaires, et des partenaires historiques.
- La présentation des projets en présentiel tant pour les porteurs que pour la parole des habitants.
- La mise en place de groupes de travail par thématiques sortir du travail en « tuyaux d'orgue » pour encore plus de transversalité des projets à l'instar de l'action « Plateforme Familles/Jeunesse.

*Cf. bilan du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat 2015-2030*

**Les concertations citoyennes menées de juillet à fin octobre 2023 ont été dans la continuité de ces recueils de la parole et des attentes des habitants**, en vue de la rédaction du présent Contrat de ville, qui constitue le nouveau cadre contractuel 2024-2030, en faveur des quartiers prioritaires, et de la réduction des inégalités sociales et territoriales de l'agglomération du Haut-Bugey.

*Cf. restitution graphique de la concertation Oyonnax Bellignat*

## 2. Le cadre territorial du Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2024-2030

### a. Le territoire de Haut-Bugey Agglomération (HBA)

**Haut-Bugey Agglomération a été créée le 01/01/2014** (Communauté de Communes Haut-Bugey). Elle est devenue Communauté d'Agglomération le 01/01/2018, où elle a pris la compétence Politique de la ville, portée jusqu'alors par la ville d'Oyonnax.

**Située à l'est du département de l'Ain, elle regroupe 42 communes**, et près de 63 000 habitants. Sa ville centre est Oyonnax.

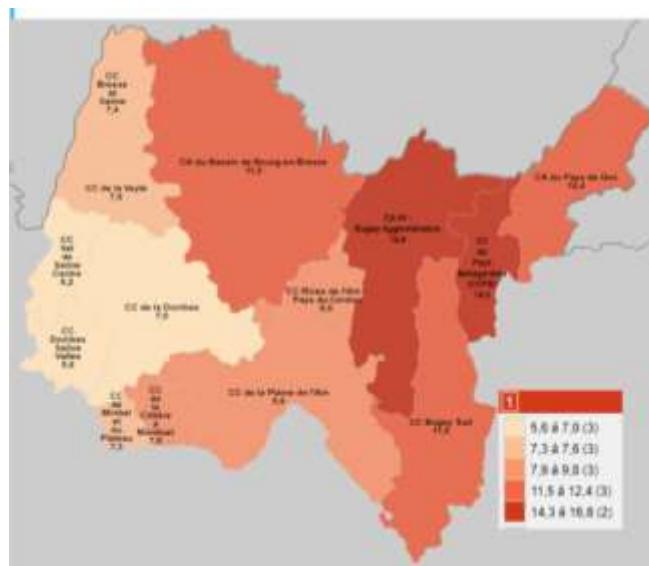
La Communauté d'agglomération du Haut Bugey présente à la fois des caractéristiques rurales et industrielles, du fait de sa situation entre des dynamiques contrastées :

- Européennes, avec l'Italie, l'Allemagne et la Suisse à proximité
- Métropolitaines, avec l'agglomération lyonnaise et l'agglomération franco-genevoise,
- Agricoles et touristiques par sa proximité avec le Jura

**Le contexte du Contrat de ville 2024-2030 confirme :**

#### ➤ **Le ralentissement de sa croissance démographique :**

- ✓ Une attractivité démographique en déclin,
- ✓ Une population jeune dans un contexte de vieillissement général mais aussi au sein des quartiers prioritaires de son territoire,
- ✓ Un territoire d'accueil des populations étrangères en lien avec son histoire industrielle et les nouveaux flux migratoires en Europe,
- ✓ Des indicateurs sociaux et de pauvreté les plus élevés du département. En effet, à l'intérieur du département le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans Haut-Bugey Agglomération puisqu'il atteint 16,8 % (contre 11,6 % pour la CA de Bourg-en-Bresse et 5,6 % pour la CC Dombes Saône Vallée)



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnca-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filsoff) 2020 et Enquête Budget de Famille 2017

Données fournies par l'Insee dans le cadre des Pactes / Carte réalisée par Amnyos

Sources Amnyos /DDETS Ain : diagnostics stratégiques de l'offre de service public préalable à la signature d'un pacte local des solidarités : Etat des lieux des besoins et des enjeux prioritaires (15/09/2023)

➤ **Un secteur industriel toujours présent mais encore fragilisé :**

- ✓ Une dimension productive et industrielle réaffirmée,
- ✓ Le secteur de la plasturgie concurrencé à l'internationale malgré sa mutation et ses évolutions,
- ✓ Les conséquences des crises, des transitions économiques, écologiques et de l'envolée des coûts des matières premières,
- ✓ Une volonté de développer les atouts touristiques et de loisirs du territoire

➤ **Une concentration des emplois et des secteurs qui restent en tension :**

- ✓ Un taux de chômage et d'emplois précarisés importants,
- ✓ Un manque d'adéquation entre les qualifications sur le marché et celles requises pour les postes,
- ✓ Les répercussions de la crise sanitaire, des crises internationales et d'une inflation persistante,
- ✓ Des freins liés à l'emploi : langue, mobilité, garde des enfants, horaires atypiques, etc.
- ✓ Des évolutions sociétales sur le travail et les conditions de travail (notamment en lien avec la vie personnelle)

➤ **Une dynamique partenariale pré existante au Contrat de ville 2015-2023 et qui s'est renforcée avec la mise en œuvre de celui-ci :**

- ✓ Le rôle moteur de la ville d'Oyonnax dans la mise en œuvre actuelle de la Politique de la ville sur le territoire,
- ✓ La proximité de terrain entre les habitants et tous les acteurs institutionnels,
- ✓ La territorialisation des actions, des projets et des dispositifs mis en place,
- ✓ L'expérimentation et la concertation, comme incontournables des réponses à apporter aux habitants.

b. **La ville d'Oyonnax**

**Deuxième ville de l'Ain en termes de population (plus de 23 000 habitants)**, et ville la plus importante de la Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey, Oyonnax est au cœur :

- Du Bugey, mais aussi de l'Union Européenne.
- Des montages du Jura, puisqu'elle est aussi une ville porte du Parc Naturel Régional du Haut-jura. Sa proximité avec les lacs, forêts, rivières est propice aux randonnées et aux activités de moyenne montagne (activités nordiques Hautes Combès, Plateau de Retord, Hauteville.).

Au carrefour des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté, elle est encadrée par les agglomérations de Lyon et de Genève, chacune à moins d'une heure d'autoroute.

Si la compétence économique est celle de Haut-Bugey Agglomération, la Ville d'Oyonnax reste constamment soucieuse du dynamisme des entreprises présentes sur son territoire. Elle est un partenaire majeur de l'Association des Acteurs Economiques de la Plastics Vallée (AEPV), qui regroupe plus de 300 adhérents. Economiquement et mondialement, Oyonnax est reconnue pour le savoir-faire de ses entreprises qui travaillent le plastique. Cette riche vie industrielle regroupe sur son bassin 660 entreprises dans la filière de la plasturgie et 14 parcs industriels.

Oyonnax est aussi une ville de Résistance. La Croix de guerre et la médaille de la Résistance lui ont été décernées après la seconde guerre mondiale pour ses faits de résistance, notamment celui du 11 NOVEMBRE 1943.

C'est un pôle de vie structurant pour ses habitants originaires du secteur, ou issus de l'immigration, puisque de nombreux équipements et services s'y trouvent : centre hospitalier du Haut Bugey, équipements sportifs, de loisirs et culturels, écoles, collèges et lycées, etc.

c. **La ville de Bellignat**

Située au nord-est du département de l'Ain au cœur de la vallée de LANGE, seule rivière la traversant, mais aussi aux portes du Jura, et à 3 km au sud d'Oyonnax, Bellignat compte 3 862 habitants, appelés les «Renouillus», par référence aux grenouilles qui peuplaient autrefois abondamment ses marais.

Dominée à l'est par la forêt de Nierme et à l'ouest par la forêt du Châtelard, la commune possède 400 hectares de forêts (sapins, épicéas, hêtres, feuillus divers, etc.).

Bien desservie, notamment par l'autoroute A 404, Bellignat se trouve à environ une heure de l'agglomération lyonnaise et genevoise.

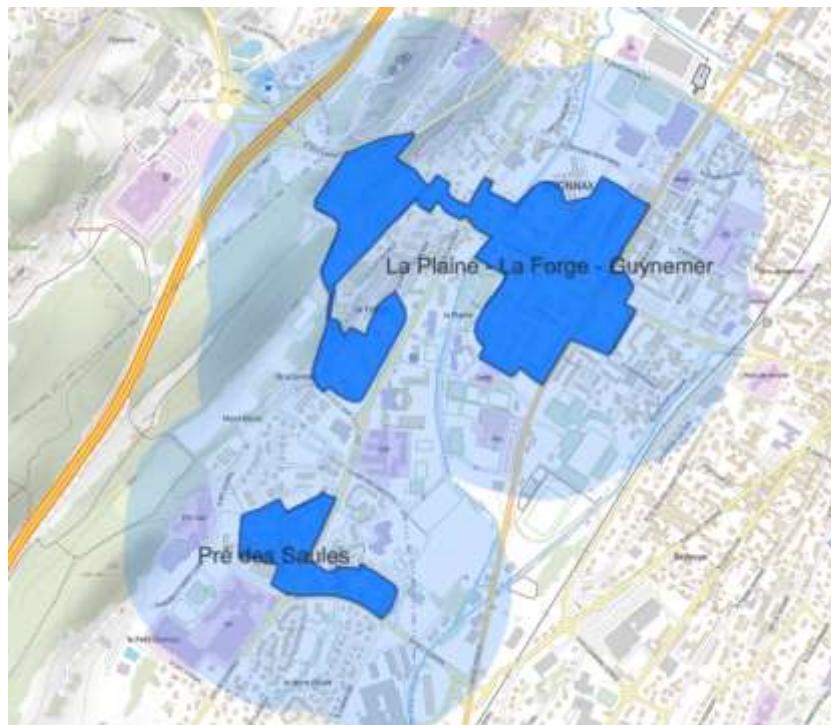
Elle accueille plus de 150 industries du fait de son positionnement au sein de la "Plastics vallée", le lycée Arbez Carme, le Pôle Européen de la Plasturgie et l'IPC (Centre technique Industriel de la Plasturgie et des Composites).

### 3. Une géographie prioritaire dédiée et étendue depuis le 01/01/2024

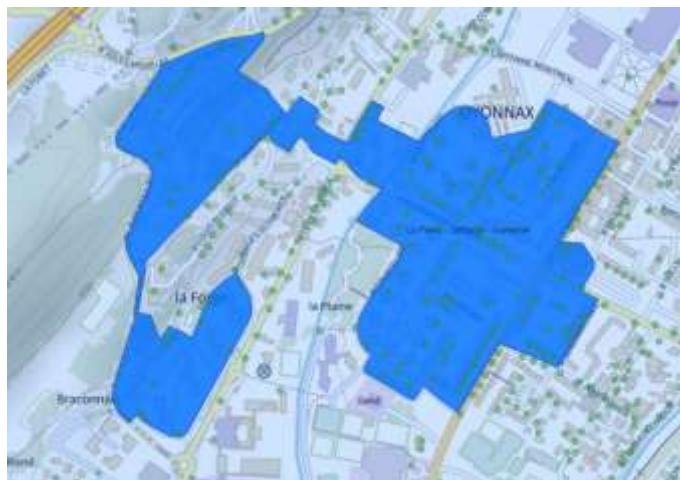
#### a. Le nouveau périmètre des deux quartiers

Les périmètres des quartiers La Plaine-La Forge-Guynemer (Oyonnax) et le Pré des Saules (Bellignat) ont été ciblés par l'actualisation de la géographie prioritaire nationale.

**L'ensemble des quartiers prioritaires des villes représente près de 10% de la population totale** de l'EPCI. Ils ont la particularité d'être insérés dans le tissu urbain de celle-ci.



b. La Plaine- La Forge-Guynemer



S'agissant du quartier de La Plaine-La Forge, celui-ci a été étendu au secteur Guynemer, pour devenir le quartier de La Plaine-La Forge-Guynemer : sa population est estimée à plus de 5 100 habitants (au lieu des 4 876 habitants de l'ancien périmètre)

Les habitants en QPV représentent 22% de la population totale de la Ville d'Oyonnax

c. Le Pré des Saules



Population				
	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	4 876	22 336	57 696	63 099
Commune				
Oyonnax	Part de la population du QP dans la commune <sup>1</sup> (%)	100,0	Part de la population de la commune dans le QP <sup>2</sup> (%)	21,8

<sup>1</sup>Population du QP dans la commune sur population du QP  
<sup>2</sup>Population du QP dans la commune sur population de la commune  
Source : Insee, Recensement de la Population 2018

S'agissant du quartier Le Pré des Saule, celui-ci demeure inchangé : pour une population de 1 064 habitants.

Les habitants en QPV représentent 29% de la population totale de la Ville de Bellignat

d. Principales caractéristiques des quartiers

Une population plus jeune et plus féminine

Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Bellignat

**Répartition de la population par sexe et âge**

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Hommes (%)	47,1	49,2	49,7	49,6
Femmes (%)	52,9	50,8	50,3	50,4
Moins de 25 ans (%)	42,3	32,9	31,3	30,7
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	39,7	30,6	29,7	29,1
60 ans ou plus (%)	18,0	23,1	23,5	24,4
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	19,2	24,8	25,1	26,1
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	2,1	1,2	1,1	1,1

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

*Oyonnax*

La population de moins de 25 ans est presque de 10 points plus élevée que sur le reste des communes de référence et dépasse les 10 points à l'échelle de l'EPCI.

La part des femmes dans la population est d'un point plus élevée pour Bellignat pour atteindre 2 points pour Oyonnax.

**Répartition de la population par sexe et âge**

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Hommes (%)	48,5	48,5	49,7	49,6
Femmes (%)	51,5	51,5	50,3	50,4
Moins de 25 ans (%)	41,8	32,1	31,3	30,7
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	41,8	31,6	29,7	29,1
60 ans ou plus (%)	12,1	23,4	23,5	24,4
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	11,7	24,8	25,1	26,1
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	3,0	1,1	1,1	1,1

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

*Bellignat*

Une population d'origine étrangère plus marquée<sup>1</sup>

### Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Étrangers (%)	37,7	26,4	16,8	15,6
Étrangères parmi les femmes (%)	36,4	25,6	16,2	15,1

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

### Bellignat

La population d'origine étrangère est de 15 points plus élevée pour Bellignat pour atteindre plus de 20 points pour Oyonnax et 22 points à l'échelle de l'EPCI.

### Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2021
Étrangers (%)	30,4	16,1	16,8	15,6
Étrangères parmi les femmes (%)	30,8	14,6	16,2	15,1

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

### Oyonnax

Des familles monoparentales légèrement plus nombreuses<sup>2</sup>, moins de personnes percevant des prestations CAF / à la population totale

Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées dans les QPV.

Plus de 81% de la population vivant dans le quartier du pré des Saules à Bellignat est couverte par une prestation CAF.

Plus de 71% de la population vivant en QPV est couverte par une prestation CAF à Oyonnax

La part de la population des QPV couverte par une prestation CAF représente 8,7% de la population totale à l'échelle de l'EPCI, 24% à l'échelle communale pour Bellignat et 15,7% pour Oyonnax.

<sup>1</sup> Insee, Recensement de la Population 2018

<sup>2</sup> Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2020

Part de la population couverte par une prestation CAF	Bellignat	QPV	Oyonnax	QPV	EPCI
/ à la population	52,6%	81%	60,6%	71,8%	50,6%
/ aux prestataires de la commune		45%		25,8%	
/ à la population totale communale	52,6%	23,7%	60,6%	15,7%	50,6%

Un taux de chômage largement supérieur à la moyenne Nationale dans un département au taux de chômage moins élevé<sup>3</sup>

	France Métropolitaine	Département de l'Ain	CA Haut Bugey Agglomération	Commune d'Oyonnax	Commune de Bellignat
Taux de chômage des 15-64 ans en 2020	12,3%	9,5%	12%	16,3%	15%

Les communes de Bellignat et d'Oyonnax ont un taux de chômage plus élevé qu'à l'échelle de l'EPCI et qu'à l'échelle nationale dans un département dynamique en terme d'emploi.

Plus spécifiquement fin novembre 2023<sup>4</sup> les personnes résidentes en QPV représentent 859 personnes soit :

- 16.8% de l'agence d'Oyonnax
- 16.2 % de l'EPCI Haut – Bugey Agglomération
- 34% de la commune d'Oyonnax

<sup>3</sup> Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

<sup>4</sup> Sources caractéristiques des publics inscrits à France Travail novembre 2023

Une hausse des demandeurs d'emploi de plus de 11% est observée pour les catégories A et 3.5% pour les catégories ABC.

La part des jeunes à 16% (cat ABC) augmente fortement : +10.7% en 1 an. C'est la population des 26-49 ans qui est nettement plus représentée avec 59% des inscrits (58% pour l'Ain), suivie par les séniors qui représentent 25% des inscrits (26% pour l'Ain) et enregistre une forte hausse de +8.5%.

La part des demandeurs inscrits de plus d'un an baisse sur 1 an de -2.2% pour atteindre 46%, et celle du département baisse de -5.1% et atteint 39% en novembre 2023.

Paradoxalement la préoccupation autour de l'emploi est peu remontée dans la concertation citoyenne.

#### Des revenus moins élevés en QPV<sup>5</sup>

Le taux de bas revenus dans les QPV, est nettement supérieur à la moyenne locale

	EPCI	Béllignat	QPV	Oyonnax	QPV
Taux de bas revenus	24,5%	27,1%	61,6%	37,1%	63%
Revenus médians disponibles mensuels	1710 €	1640 €	1190 €	1470 €	1150 €
Revenus issus des prestations sociales	6%	7,2%	22,4%	8,9%	21,3%

#### e. Une prise en compte des poches de vulnérabilités

**Si les deux quartiers prioritaires La Plaine-La Forge-Guynemer et Le Pré des Saules, constituent la géographie d'intervention exclusive du Contrat de ville HBA Oyonnax- Béllignat 2024-2030, les anciens Quartiers en Veille Active (QVA) restent identifiés comme « vulnérables » ou « en situation de décrochage » depuis l'évaluation locale réalisée en 2022.**

<sup>5</sup> Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018  
Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Béllignat

# Le cadre stratégique et opérationnel

## **4. Le cadre stratégique et opérationnel du Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2024-2030**

### **a. Les acteurs engagés du Contrat de ville HBA- Oyonnax -Bellignat**

#### **La gouvernance territoriale**

L'objectif poursuivi est la coordination, l'animation, l'élaboration, ainsi qu'une vigilance à une bonne transversalité, et à la mutualisation des actions.

**Haut-Bugey Agglomération est compétente en matière de politique de la ville depuis le 01/01/2018** suite au transfert de cette compétence par la ville d'Oyonnax. Depuis cette date, la commune d'Oyonnax met à disposition trois de ses agents au sein de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) : Cheffe de projet, Agent de concertation et de développement et Assistante administrative. L'équipe est chargée du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de ville, et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions. La commission intercommunale Habitat, Politique de la ville et Gens du voyage est coordonnée par le Vice-Président délégué à la Politique de la ville, qui a en charge également la commission Politique de la ville de la commune d'Oyonnax en sa qualité de Maire Adjoint délégué.

**Les maires d'Oyonnax et de Bellignat sont chargés dans le cadre de leurs compétences, de la mise en œuvre du Contrat de ville**, et contribuent aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat. Les commissions municipales sont composées des élus et techniciens référents pour la présentation des bilans et du programme d'actions.

**Le Conseil communautaire d'Haut –Bugey Agglomération et les Conseils municipaux d'Oyonnax et de Bellignat** valident le travail réalisé et délibèrent.

**Le Délégué de la Préfète et les services de l'Etat** assurent pour son compte la coordination, l'animation et le cadre des actions menées, en lien avec l'équipe Politique de la ville, et les trois collectivités (EPCI et communes).

### b. Les instances du Contrat de ville HBA –Oyonnax-Bellignat

L'organisation, les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du Contrat de ville sont précisés par les signataires du Contrat de ville HBA Oyonnax-Bellignat.

Il est important de rappeler le **pilotage annuel de cette politique** (Comité de pilotage, déjeuner Politique de la ville, rapport annuel de mise en œuvre, etc.), pour qu'il reste toujours réactif aux besoins, aux évolutions des situations des quartiers prioritaires.

#### Le comité de pilotage (Copil)

**Le comité de pilotage composé des représentants des institutions signataires, assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche.** Il veille à la lisibilité des engagements contractuels par :

- La définition des orientations de la politique à mener, et la détermination de priorités d'action et l'arbitrage financier
- L'analyse et la validation de l'Appel à Projets annuel et les évaluations régulières des objectifs et les réajustements des axes de travail
- Le repérage des déficits de gestion, de coordination et leurs corrections ou ajustements nécessaires

Les membres du comité de pilotage du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat continuent à porter une attention particulière sur :

- La lisibilité et la cohérence de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre sur le territoire. La cohérence est assurée par la recherche de solutions communes dans le respect des missions de chacun et les répartitions financières. La lisibilité est une demande tant des institutions que des acteurs locaux de la Politique de la ville, particulièrement le secteur associatif. Il repose sur le travail collectif de tous les techniciens au sein du comité technique, complété par des groupes de travail si nécessaires.
- L'ingénierie de projet, mise en œuvre par l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) au niveau de Haut-Bugey Agglomération et des communes d'Oyonnax et de Bellignat. Elle repose sur une animation territorialisée susceptible de mobiliser l'ensemble ses ressources existantes.

L'ensemble des actions développées dans le cadre du Contrat de ville HBA –Oyonnax-Bellignat est agréé par le comité de pilotage, qui sur avis des comités techniques, valide les répartitions financières. Les décisions sont prises sur la règle du consensus. Il se réunit à minima une fois par an.

### Le comité technique (Cotech)

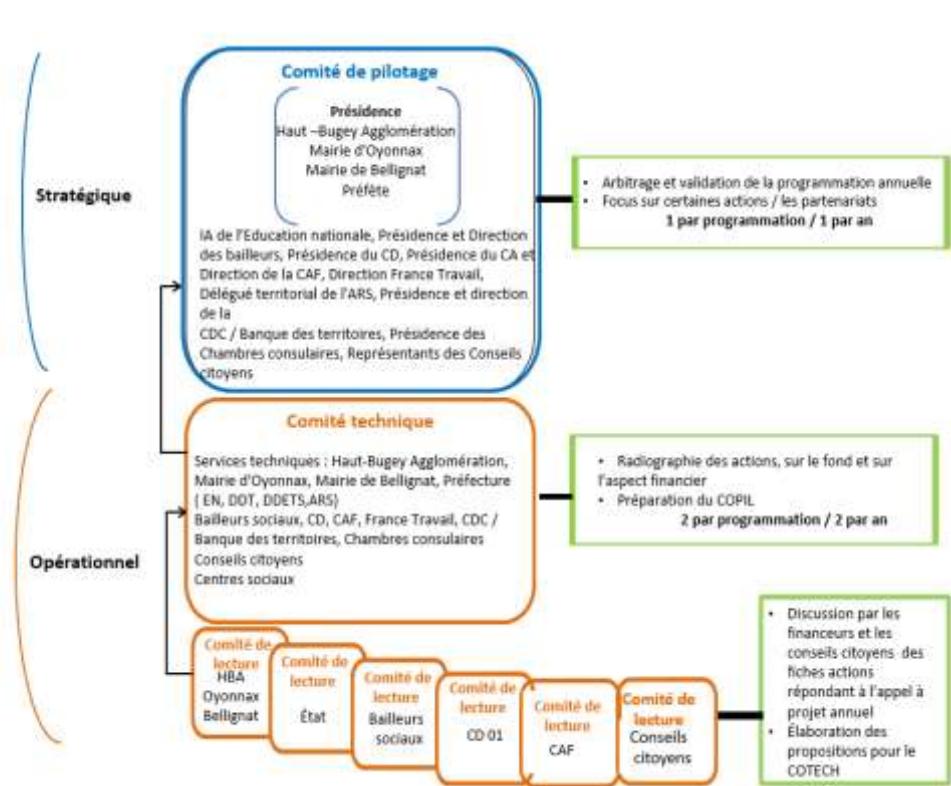
**Le comité technique composé des techniciens des services signataires et/ou partenaires, ainsi que des membres des deux Conseils citoyens, se prononce sur les questions d'ordres techniques et financières liées à l'appel à projets annuel.** Il se réunit à minima deux fois par an pour :

- La préparation des réunions du comité de pilotage (programmation et évaluation)
- Le suivi régulier du programme d'actions, particulièrement les actions qui bénéficieront de financements pluriannuels,
- La cohérence et l'articulation des dispositifs mis en œuvre.

### Les comités de lecture

**Les comités de lectures sont propres à chaque co financeur, et aux deux Conseils citoyens** du Contrat de ville HBA –Oyonnax-Bellignat. Leurs membres ont pour mission d'échanger sur les projets déposés, et leurs bilans, et de préparer leurs propositions (financeurs) et avis (Conseils citoyens) en vue des comités techniques.

L'évaluation locale de 2022 a permis d'élargir à tous les porteurs de projets, les temps croisés de présentation de leurs actions, à l'instar de la présentation thématique des porteurs de projets autour de l'emploi, et de la formation mise en place depuis 2020. Ces temps à remettre en place sur 2024-2030, le sont pour une meilleure interconnaissance des structures et de leurs dispositifs, et pour mieux répondre aux critères locaux d'éligibilité (cf. *Les enjeux locaux*).



### Le déjeuner annuel de la Politique de la Ville

**C'est le temps fort inter acteurs et territorial de la Politique de la ville.** Il réunit l'ensemble des acteurs et des partenaires, les associations et les habitants. C'est l'occasion :

- De rappeler qu'il s'inscrit dans le cadre d'un pilotage annuel réactif,
- De faire le bilan de la programmation de l'année, de valoriser des projets et des actions, et des coopérations.
- De lancer la programmation de l'année suivante via l'appel à projets



### Les partenaires signataires

Les signataires du Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2024-2030 sont :

L'Etat, Haut-Bugey Agglomération, Oyonnax, Bellignat, Dynacité, Semcoda, Logidia, le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Inspection Académique, France Travail, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, la Chambre des métiers de l'Ain, le Parquet de Bourg-en-Bresse, la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et Consignation), l'Agence Régionale de Santé

### Les habitants des Quartiers Politique de la Ville

### Les Conseils citoyens d'Oyonnax et de Bellignat

Ils ont pour mission d'être des instances d'échanges entre habitants, de développer leur expertise d'usage, d'assurer leur représentation sur tous les temps du Contrat de ville et du renouvellement urbain. Ils constituent un espace permettant les initiatives à partir des besoins et des enjeux, repérés par les habitants.

### Les associations de proximité ou de quartiers

Plus d'une dizaine d'associations de proximité contribuent à la participation des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville, par leur présence et l'animation de ceux-ci. Actrices de la cohésion sociale, elles offrent aussi un espace de participation citoyenne aux habitants, et un pas vers les Conseils citoyens qui comptent en leur sein des représentants de ces associations de quartiers. Ces associations dont le rôle est fondamental sont confrontées à des défis multiples : contraintes budgétaires, place dans l'action publique locale, capacité à exprimer les demandes sociales des habitants, etc.

### Les partenaires autres que les signataires et les habitants

Le territoire du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat est reconnu pour sa dynamique partenariale, et la réactivité de tous ses acteurs locaux, dans le cadre de ce nouveau Contrat de ville, et pour répondre aux préconisations de l'évaluation locale qui ont été remontées.

Outre les partenaires signataires d'autres nombreux partenaires de terrain sont associés au Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat, et en font sa force :

- Les partenaires du développement économique et de la formation,
- Les partenaires de la cohésion sociale,
- Les partenaires de la mobilité,
- Les partenaires des valeurs de la République,
- Les partenaires sociaux,
- Le monde associatif.

## 5. Les moyens mobilisés pour les Quartiers Politique de la Ville d'Oyonnax et de Bellignat

### a. Une ingénierie dédiée : l'équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

**Le Contrat de ville HBA –Oyonnax-Bellignat 2024-2030 se caractérise par son ingénierie** au service de la mise en œuvre et de l'animation de celui-ci au sein des quartiers La Plaine-La Forge-Guynemer et Le Pré des Saules. Il s'agit d'œuvrer pour le déploiement partenarial et intégré du Contrat de ville au sein de ces derniers.

#### **L'équipe MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale)**

- **Cheffe de projet**
- **Agent de concertation et de développement local**
- **Assistante administrative**



**La Préfecture de l'Ain** mobilise ses services dans le cadre de ce pilotage :

- Le Délégué de la Préfète de l'Ain,
- Les services de La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

### b. Le droit commun

**La première ambition de la Politique de la ville reste la mobilisation des moyens de droit commun** en se tournant vers l'ensemble des politiques publiques qui s'appliquent sur le territoire français, et qui sont mises en œuvre selon les orientations de l'État et les compétences de ses opérateurs, des collectivités, bailleurs, etc.

- L'Etat : le Pacte Local des Solidarités 2024, le Réseau pour l'emploi animé par France Travail, l'Agence Régionale de Santé, etc.
- Le département : le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2028, le Plan Séniors 2023-2028, le Plan Handicap 2017-2022 et le suivant en cours d'élaboration, le Plan Enfance 01, Le Plan collège 2024-2030, le Plan d'action Démographie médicale 2021-2028, etc.

- Haut- Bugey agglomération : la Plastics vallée en soutien au développement économique du territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Programme Local de l'Habitat, France Services, la Mobilité, etc.

**Une mobilisation prioritaire en direction des quartiers**, afin de veiller à ce que ces soutiens de droit commun y soient effectivement mis en œuvre, voire de les y concentrer : une approche globale et transversale afin de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

#### c. La spécificité de la Politique de la ville pour Oyonnax et Bellignat

**La Politique de la ville a les capacités de pouvoir mobiliser une grande variété d'acteurs du territoire, sur une diversité de thématiques, pour répondre à des besoins très ciblés pour les quartiers Politique de la ville et leurs habitants.** C'est une politique novatrice qui a su construire à l'échelle locale, des formes d'interventions publiques originales et reconnues par les partenaires :

- La participation des habitants d'Oyonnax et de Bellignat,
- Le partenariat pour sortir des logiques de concurrence, et travailler la complémentarité entre les acteurs, et ce du pilotage jusqu'à l'évaluation des mises en œuvre opérationnelles,
- Les remontées de terrain (d'associations, d'habitants, d'acteurs locaux), et les diagnostics (observations statistiques sensibles) viennent nourrir une base de travail, la plus en phase avec les réalités des deux quartiers prioritaires,
- Une vision partagée et transversale des enjeux d'un territoire, en faisant vivre des espaces et des temps d'échanges réguliers, permettant de croiser les points de vue et les politiques publiques, se donner des objectifs communs pour avancer ensemble avec les habitants,
- Une démarche intégrée et globale pour des réponses adaptées aux besoins de La Forge-La Plaine-Guynemer et du Pré des Saules,
- Une programmation annuelle, véritable soutien financier des porteurs de projets,
- Un droit à expérimenter, sortir des cadres classiques d'intervention avec des subventions au projet, conditionnées à la réalisation du projet mais pas nécessairement à son résultat. Dans une logique d'évaluation continue, les bilans des actions permettent de réajuster les méthodes de travail, et de continuer à essayer différemment si cela ne fonctionne pas.
- Les dispositifs mobilisables de l'Etat.

#### d. Les dispositifs pour l'égalité des chances

##### **La Cité Educative Oyonnax- Béllignat**

Label obtenu en 2021, la Cité éducative a vocation à mobiliser plus particulièrement les partenaires sur l'enjeu éducatif. Coordonnée par la Préfecture, l'Éducation nationale et la Jeunesse via ses représentants locaux, la Ville et le Département, la Cité éducative Oyonnax/Béllignat, visent à associer les acteurs institutionnels, les associations et les familles afin de contribuer ensemble à l'éducation, l'insertion citoyenne, sociale, économique et professionnelle des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

##### **Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

Sur la double géographie prioritaire de l'Éducation nationale et de la politique de la ville, le Programme de Réussite Educative, dispositif emblématique de la Politique de la ville, vient renforcer le Réseau de l'Education Prioritaire du bassin en apportant un soutien direct aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Le PRE travaille à partir du volontariat des familles, avec différents professionnels et institutions sur un parcours adapté de l'enfant ou du jeune, et vise un accompagnement à la réussite éducative de l'enfant ou du jeune avec ses parents.

#### e. Les dispositifs améliorant le cadre de vie d'Oyonnax et de Béllignat

##### **Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain HBA –Oyonnax-Béllignat**

**Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**, HBA –Oyonnax – Béllignat est entré en phase opérationnelle dès 2020 avec les cinq maîtres d'Ouvrage que sont, Haut Bugey Agglomération, les communes d'Oyonnax et de Béllignat, les bailleurs sociaux Dynacité et Semcoda : réhabilitations de logements, déconstructions/reconstructions, diversifications du type d'habitat, aménagements des espaces publics, réorganisations de la voirie, etc.

**Ce programme ambitieux validé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)**, qui participe au financement et accompagne la transformation des quartiers. La convention NPNRU 2020-2026 précise les travaux et opérations envisagés, les conditions de réalisation attendues (concertation spécifique, relogement, clauses sociales, etc.) et les financements associés.

##### **La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GSUP)**

**La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)** est une démarche concertée investie et qui mobilise tous les acteurs du territoire (Convention GSUP HBA-Oyonnax-Béllignat 2022-2026).

Elle est au cœur des enjeux de la Politique de la ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser leur participation à la gestion de leur quartier. Elle a fait les preuves qu'elle peut :

- Donner une lisibilité du projet avant sa mise en œuvre.
- Favoriser l'appropriation du projet par les habitants et les partenaires.

- Permettre l'intégration du chantier dans son environnement.
- Garantir la pérennité des investissements

#### **L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux**

**La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est un impôt** local dû par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Pour les logements se trouvant en Quartiers Prioritaires de la ville, les trois bailleurs sociaux (Dynacité, Semcoda et Logidia) bénéficient d'un abattement jusqu'à 30% du montant total de la TFPB dans le cadre de la signature d'une convention entre eux, l'Etat et les collectivités de rattachement du bailleur (Haut-Bugey Agglomération, Oyonnax et Bellignat). Le montant de ce dégrèvement de TFPB est entièrement réinvesti pour des actions au sein des quartiers.

#### **La Dotation Politique de la Ville**

**Dotation spécifique** attribuée chaque année, suivant des critères précis, la Dotation Politique de la ville vient renforcer sur Oyonnax les actions dans le périmètre des quartiers prioritaires, tant en projets d'actions, que d'investissements, sur un programme proposé par la collectivité bénéficiaire, et validé par la Préfecture de l'Ain.

#### **f. Les dispositifs au service des habitants d'Oyonnax et de Bellignat**

##### **Les dispositifs au service de la santé et du mieux-être de tous**

**Le contrat Local de santé et le Contrat Local de Santé Mentale** sont portés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour mener des actions spécifiques.

##### **Le dispositif facilitant les relations habitants : le Contrat Adultes-relais**

Les **contrats adultes-relais** permettent à des personnes éloignées de l'emploi, d'au moins 26 ans et habitant un Quartier Prioritaire de la Ville, d'assurer au sein du secteur non lucratif (administration, association, entreprise privée en charge de la gestion d'un service public), des missions de médiation et de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion financé par l'État. Et ce, afin de répondre à la fois à des enjeux d'emploi et d'insertion pour les habitants des quartiers prioritaires, et à des enjeux de cohésion sociale.

##### **Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

Cette instance basée sur le district Police, est coordonnée par la commune d'Oyonnax pour Haut-Bugey Agglomération et les communes d'Arbent/Bellignat/Oyonnax (convention partenariale annuelle). Elle est mobilisée tout au long de l'année, et au besoin (tensions) sur toutes les questions de sécurité et de prévention de la délinquance. Les plans d'actions dans ce cadre, mettent aussi l'accent sur les valeurs de la République, la laïcité, la lutte contre toutes les formes de radicalisation, ainsi que sur la lutte contre toutes les violences.

# Co-construire le Contrat de ville

Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Bellignat

## 6. La co-construction du Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2024-2030

### a. Le partenariat Etat /HBA/Oyonnax/Bellignat

**Du processus d'évaluation à la finalisation du présent document dont l'élaboration a fait l'objet d'échanges stratégiques** entre Madame la Sous-Préfète de Nantua, le Délégué de la Préfète de l'Ain, et les élus des trois collectivités, afin d'orienter et d'alimenter le travail technique des services de la préfecture (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), et des collectivités. Ce processus d'élaboration en co-pilotage resserré s'est notamment attaché à deux sujets principaux :

- Travailler à la redéfinition de la géographie prioritaire telle qu'affichée dans ce nouveau Contrat de ville.
- Garantir l'opérationnalité des objectifs et l'adaptation des enjeux et des axes nationaux au plus près des besoins des habitants et des quartiers Politique de la ville de Haut-Bugey Agglomération.

**La mobilisation et l'ingénierie territoriale en place ont permis d'associer largement les partenaires, et les habitants dans ce processus de co construction** et de territorialisation du droit commun, au cœur des objectifs de la Politique de la ville, et de ce nouveau Contrat de ville. Le travail d'élaboration du Contrat de ville HBA –Oyonnax-Bellignat s'est centré sur la définition de priorités et d'objectifs partagés avec un attachement à la dimension partenariale de cette démarche pour croiser l'ensemble des points de vue des différentes parties prenantes de la Politique de la ville, et pour aboutir à des enjeux concrets, prioritaires et incarnés sur La Plaine-La Forge-Guynemer, et sur Le Pré des Saules.

Outre l'évaluation locale de 2022, l'année 2023 a été celle de l'association aux différentes étapes évoquées en introduction, des partenaires institutionnels, associatifs et des habitants.

### b. Les concertations citoyennes de 2023

Ces concertations ont dégagé :

- Les points communs appréciés par les habitants :
  - La solidarité et l'attachement profond au quartier,
  - La proximité des services, des commerces et des écoles, le rôle du centre social,
  - Le voisinage, les relations d'entraide et les liens de sociabilité,
  - Les travaux réalisés (renouvellement urbain).
- Les points à améliorer :
  - Le cadre de vie et environnement,
  - L'éducation des enfants,
  - La prévention de la délinquance,
  - Relations filles/garçons et accès à l'espace public,
  - La mixité sociale et culturelle,

- Le sentiment de discrimination,
- L'accès aux droits et accès à la langue française,
- L'accès aux soins et à la santé (en particulier la santé mentale).

Cf. Annexe 4 bilan du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Bellignat 2015-2030

- c. La définition des priorités et des objectifs partagés par tous les acteurs locaux (concertation élargie)



Le bilan et le retour d'expériences ont permis de définir le socle commun et les thématiques du Contrat de Ville HBA -Oyonnax-Bellignat 2024-2030.

d. Un calendrier d'évaluation et de programmation connu par avance : favoriser la vision globale et l'adaptation des projets

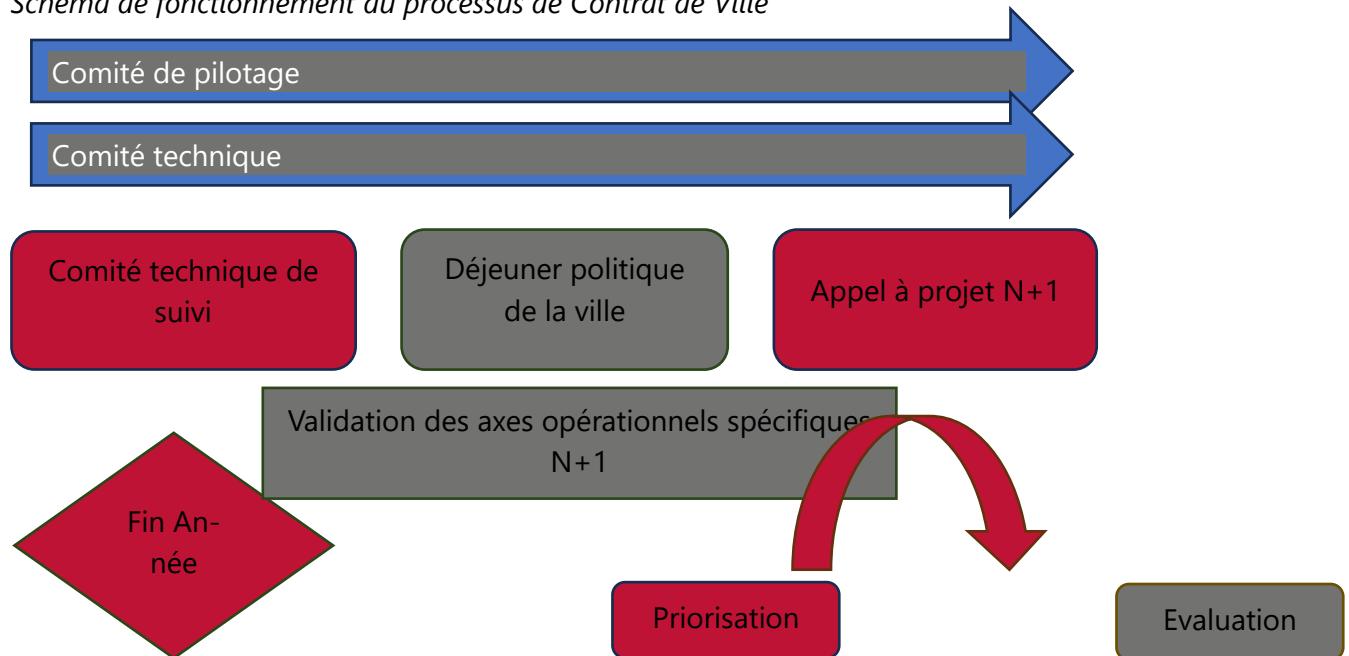
Les parties prenantes ont convenu d'une modalité de fonctionnement qui vise à doubler les objectifs de l'Etat sur les échanges et l'évaluation des actions.

Toute l'année les services de la politique de la Ville accompagnent les porteurs de projets

Un comité technique de suivi se rencontre régulièrement pour suivre et évaluer les actions

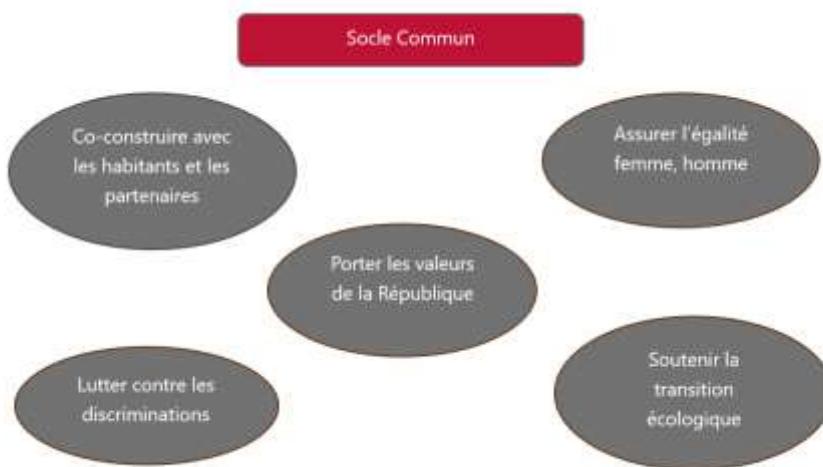
En milieu d'année les parties prenantes se rencontrent afin de mesurer leurs réussites, d'adapter leurs actions et d'échanger sur les objectifs opérationnels de l'année suivante.

*Schéma de fonctionnement du processus de Contrat de Ville*



### e. Un socle commun

A l'instar des anciens axes transversaux, ce socle commun devient le référentiel à toutes les actions qui seront construites en favorisant l'état des lieux et le diagnostic concerté et partagé, avec les partenaires et les habitants. Il donnera lieu à des projets pour toutes les populations Il se déclinera en thématiques et sous thématiques. Ces dernières s'inscriront en lien avec les dispositifs spécifiques et de droit commun.



### f. Des thématiques fortes

**Cinq thématiques principales** ont été définies, à l'issue de groupes de travail impliquant les citoyens et les partenaires locaux. Il s'agit de permettre une définition des projets et des objectifs spécifiques. Chaque action des programmations annuelles du Contrat de Ville HBA-Oyonnax-Bellignat, s'inscrira dans une ou plusieurs des dites thématiques :

- Le cadre de vie

L'enjeu des transitions est au cœur des quartiers prioritaires, notamment en ce qui concerne le cadre de vie.

Il s'agit d'engager une **transition écologique populaire et solidaire** pour améliorer le quotidien des habitants des deux quartiers prioritaires, et construire des réponses sur les champs de l'alimentation, de la gestion des déchets, des pratiques de mobilité douce, de l'accès aux droits, etc.

Il apparaît nécessaire de continuer à anticiper le vieillissement de la population par une adaptation des logements, l'accompagnement de la mobilité résidentielle des personnes âgées, ou le développement d'une offre de services.

**Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles.** Si les habitants interrogés jugent leur quartier agréable, ils se sentent en même temps exposés à des problématiques d'insécurité, qui ont de vraies répercussions sur leur quotidien et sur celui des professionnels de terrain. La demande est aussi d'apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public en poursuivant la mobilisation des moyens de Police et de justice d'État, et la coordination qui fait la réactivité du territoire (État, villes, bailleurs, associations).

➤ Le vivre ensemble

En cette période de crises et de tensions, marquée par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et de créer les conditions pour que chacune et chacun se sente légitime à agir, soit autonome, et trouve sa place dans le quartier. Il s'agit **d'assurer aux habitants des quartiers prioritaires un accès réel à leurs droits**, comme les habitants des autres quartiers, et veiller au maintien des services publics en proximité, et à leurs accessibilités. Les actions favoriseront les relations entre les habitants et les associations d'une part, et les institutions d'autre part. Parmi les demandes des habitants pour renforcer le lien social et le bien vivre, **l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous.**

C'est aussi **lutter contre les fractures numériques** avec notamment un accompagnement aux démarches, l'aide à l'équipement et l'accompagnement pour la prise en main des outils informatiques et des familles dont les enfants sont scolarisés ou en études.

➤ L'éducation et la parentalité

Face au décrochage scolaire, il est important de créer les conditions pour que les enfants et les jeunes des quartiers poursuivent leur scolarité et leur formation. Parmi les orientations plusieurs sont considérées comme prioritaires : **la réussite éducative, les actions pour la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'emploi et la formation.**

➤ Le développement économique et l'accompagnement à l'emploi

Les habitants des quartiers prioritaires rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi accrues. Ils peinent à pousser les portes de France Travail, de la Mission Locale Jeunes et des autres partenaires. Certains cumulent des freins à l'emploi (précarité, problèmes de santé, de garde d'enfants, de mobilité, de communication en français, etc.), et ont besoin d'un accompagnement renforcé sur le long terme pour les lever.

Afin de dépasser ces freins à l'emploi, la recherche de la **meilleure coordination entre les institutions**, les acteurs du service public de l'emploi et les associations, restera de mise pour mettre en place des actions innovantes et efficaces pour les publics, notamment les femmes, les jeunes et le public allophone.

La poursuite des actions spécifiques, en direction du monde économique et des entreprises locales, permettra de **renforcer les partenariats**, et de **déconstruire les stéréotypes** qu'elles ont parfois concernant les habitants des quartiers prioritaires.

Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Béllignat

➤ Santé/Culture/Sports

Il est important de continuer à répondre aux besoins en matière de santé, avec une attention portée à la santé mentale, un **renforcement de l'offre de soins en proximité** et le développement d'actions de **prévention et médiation en santé** : via le Contrat Local de Santé en cours de renouvellement et le Contrat Local de Santé Mentale qui est venu le renforcer en 2021 avec une feuille de route 2022-2025.

Par ailleurs les partenaires culturels, éducatifs et sociaux sont mobilisés pour **accompagner les potentiels créatifs et sportifs** des habitants des deux quartiers prioritaires, notamment des enfants, des jeunes et des filles.

# Les orientations

## 7. Les orientations du contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030

### a. Les orientations en lien avec Engagements Quartiers 2030

**Ce nouveau Contrat de ville HBA- Oyonnax- Béllignat tient compte des engagements de l’État pour les habitants des quartiers prioritaires d’Oyonnax et de Béllignat, rappelés dans la démarche « Quartiers 2030 », dont les trois principales orientations sont :**

- Une meilleure prise en compte des besoins locaux, qu’ils soient exprimés par les habitants, lors des différentes concertations organisées, ou par les partenaires locaux,
- La mise en place de financements pluriannuels des actions du Contrat de ville, via Les Conventions Pluriannuelles d’Objectifs (CPO),
- L’emploi.

**Les cinq enjeux prioritaires et communs aux deux quartiers retenus dans ce travail de co écriture du Contrat de ville, rejoignent les quatre enjeux nationaux des Quartiers 2030.**

La participation des habitants pour l’élaboration de ces actions sera privilégiée pour répondre à leurs besoins et à ceux de leurs quartiers.

### b. Les orientations en lien avec les enjeux locaux

**Les forces du Contrat de ville HBA – Oyonnax-Béllignat**

Les leviers du Contrat de ville sont ressortis de l’évaluation locale de 2022, mais aussi des retours réguliers des acteurs locaux.

**Un outil de dialogue institutionnel et d’animation territoriale reconnu** et éprouvé par l’ensemble des acteurs, et déployant une fonction de facilitation et de fluidification des relations entre acteurs de terrains et partenaires institutionnels : Etat, collectivités territoriales, Bailleurs, Conseils citoyens qui croisent, échangent, construisent ensemble et développent des relations de qualité,

**Un relais de proximité** par le développement de réseaux et les liens entre les associations, les habitants dans la perspective de construction et de mise en œuvre des actions, en particulier à travers sa programmation annuelle,

**Un levier** permettant à de nombreux dispositifs de se déployer sur le territoire entre acteurs divers pour apporter des solutions concrètes aux besoins sociaux. Les attentes des habitants, des commerçants et du tissu associatif restent assez fortes et le Contrat de ville a permis de les prendre en compte en proposant des actions adaptées.

**Un vecteur de dynamiques participatives**, notamment, à travers différentes formes de participations des habitants, et la mobilisation partenariale.

**Une réponse réactive** à des enjeux de santé publique, notamment pendant et après la crise sanitaire, et maintenant dans le contexte des tensions internationales, des crises économiques et sociales.

**Un partage d'informations, de concertation et de coordination des financeurs.**

**Une planification du calendrier de l'appel à projets annuel et de la programmation** avec le temps fort du Déjeuner de la Politique de la ville.

**Une dimension politique** dans la prise en compte des deux quartiers prioritaires dans les stratégies de cohésion sociale et territoriale, en les reliant davantage au droit commun.

#### c. Les critères d'éligibilité des actions des programmations annuelles

**Ce sont les incontournables pour les porteurs de projets afin que leurs actions soient recevables** et mises en œuvre sur le territoire. Ils reposent sur la nécessité :

- De l'élaboration des projets en concertation avec les habitants,
- De la complémentarité avec les actions existantes (plus-value),
- De l'ancrage et du maillage territorial des projets,
- D'un partenariat local effectif par l'implication des porteurs de projets dans la mobilisation du public (communication, « allez-vers », liens avec les équipements sociaux et partenaires),
- D'actions permettant de faciliter le contact avec le public, qui rythment l'année de manière suffisamment soutenue pour permettre l'accroche des habitants et une meilleure communication, innovantes et attractives, favorisant l'appropriation des équipements culturels et sportifs par les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.
- D'une réponse au diagnostic posé par les élus locaux, les partenaires et les habitants,
- D'une lisibilité et d'une visibilité des actions retenues,

#### d. Les réponses opérationnelles aux priorités des deux quartiers prioritaires



Elles sont le **résultat des diagnostics** faits par les porteurs de projets croisés par le regard et les attentes des habitants et utilisateurs.

Les objectifs opérationnels sont définis tous les ans en lien avec les orientations. Ils sont établis sur la base des échanges entre les partenaires, les habitants, les objectifs de l'Etat et les collectivités (*Cf fiche de projet*).

## 8. L'évaluation du Contrat de ville HBA –Oyonnax- Béllignat 2024-2030

### a. Une obligation légale propre à tous les Contrats de ville

La loi LAMY du 21 février 2014 stipule que « les contrats de villes fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. »

L'évaluation réalisée tout au long de la mise en œuvre du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Béllignat, permettra de :

- Clarifier et ajuster les objectifs de celui-ci, en les rendant davantage opérationnels et adaptés aux enjeux des territoires,
- Maîtriser les processus de mise en œuvre du Contrat de ville,
- Construire les indicateurs qui n'avaient pas été pensés, ou réajuster ceux actés lors de la signature,
- Faciliter pour la suite, la réécriture d'un contrat ou projet territorial.

### b. Une opportunité de faire vivre le Contrat de ville

Au-delà de répondre à une exigence légale, l'évaluation est aussi une réflexion qui s'intègre pleinement au pilotage du Contrat de ville HBA-Oyonnax-Béllignat : redynamisation de celui-ci, état des lieux de tout ce qui a été fait en la matière afin de remobiliser tous les partenaires. Cet outil de pilotage au bénéfice de la mise en œuvre des actions de la programmation annuelle, vise à l'amélioration de son fonctionnement et sa lisibilité.

### c. Une pluralité de points de vue

Associer le maximum d'expertises possibles (notamment l'expertise d'usage des habitants) vise à la pluralité des points de vue, et des regards croisés, pour disposer d'une analyse la plus complète et partagée possible.

Sont associés :

- Les élus locaux des collectivités du territoire : Haut-Bugey Agglomération, Oyonnax, Béllignat, Conseil Départemental de l'Ain
- Les représentants de l'Etat : Délégué de la Préfète de l'Ain, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Inspection Académique, Agence Régionale de Santé
- Les bailleurs sociaux du territoire : Dynacité et Semcoda, tous deux Maîtres d'Ouvrage du renouvellement urbain à Oyonnax et Béllignat, et Logidia présent uniquement sur Béllignat.
- Les partenaires institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignation), France Travail, Chambres consulaires de l'Ain (Chambre de Commerce et d'industrie et Chambre des Métiers),
- Les experts techniques internes (équipes MOUS, Politique de la ville) et externes (Assistances à Maîtrise d'Œuvre)

- Les habitants d'Oyonnax et de Bellignat, en tant qu'experts d'usage,
- Les opérateurs du Contrat de ville (associations et services municipaux /intercommunaux),

Suivant les thématiques et évaluations, d'autres partenaires sont amenés à être associés.

**d. Une évaluation en deux temps du Contrat de ville HBA Oyonnax Bellignat 2024-2030**

**Le processus de suivi-évaluation est coconstruit dès l'élaboration de la contractualisation pour :**

- La collecte et le recueil du plus de données,
- Une analyse qui induira un point d'étape entre les partenaires.

Le Contrat de ville HBA-Oyonnax –Bellignat ayant pour échéance l'année 2030, une seule évaluation au bout de sept ans serait tardive, limitée de son action au quotidien et perçue comme une déconnexion du terrain face aux enjeux conjoncturels et territoriaux.

**L'ensemble des partenaires conviennent donc de la nécessité de réaliser une évaluation en deux temps :**

- Une évaluation à mi-parcours 2024-2027 pour :
  - ✓ Réajuster les objectifs du Contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire
  - ✓ Actualiser le programme d'actions prévu, notamment en lien avec les clauses de revoyure, et préparer l'évaluation de fin de contrat.
  - ✓ Prendre en compte le renouvellement des organes délibérant des collectivités territoriales, et de l'Etat pour leurs présenter cette évaluation, et les associer aux éventuels réajustements.
- Une évaluation en fin de contrat 2030 sur les sept ans : une démarche qui s'appuie à la fois sur le suivi des actions réalisées et des partenariats noués, ainsi que sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

**Le rapport annuel Politique de la ville** est aussi un outil qui viendra également alimenter cet exercice d'évaluation élargi.

## e. Le suivi et le pilotage de l'évaluation du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030

Le pilotage du Contrat de ville HBA Oyonnax-Béllignat implique le suivi et le pilotage de son évaluation, via les ressources existantes en termes d'ingénierie :

- Le comité de pilotage, qui assure un suivi global,
- Des groupes thématiques chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'évaluation préalablement définie,
- Des experts mobilisables (techniciens, universitaires, assistance à maîtrise d'œuvre, etc.) pour apporter un regard extérieur sur le Contrat de ville (telle que l'assistance à maîtrise d'œuvre pour conduire l'évaluation à mi-parcours et/ou l'évaluation finale).
- L'expertise d'usage des habitants, notamment par la mobilisation des conseils citoyens, qui fait partie intégrante du processus d'évaluation.

## f. La méthodologie de la démarche d'évaluation du Contrat de ville HBA Oyonnax Béllignat 2024-2030

**Une méthodologie d'évaluation articulée sur trois axes d'analyses**

- L'évolution du contexte territorial,
- Les réalisations et les effets directs du Contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux,
- L'ingénierie et la gouvernance du Contrat de ville, ainsi que les bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

**Les cinq critères d'évaluation choisis**

- Effectivité et efficacité des actions. Est-ce que ce qui a été prévu a été bien mis en œuvre? Est-ce que ce qui était prévu produit les résultats attendus ou pas ?
- Cohérence. Il s'agit d'éprouver le lien entre le plan d'actions qui a été mis en œuvre et les enjeux qui avaient été identifiés lors du diagnostic. Les actions mises en œuvre répondent-elles bien aux enjeux du diagnostic ? Ces actions n'entrent-elles pas en contradiction avec des actions réalisées sur le territoire par d'autres acteurs ?
- Conformité ou utilité des actions mises en œuvre. Dans quelle mesure les effets identifiés de ces actions répondent ou non aux enjeux du territoire ?
- Effets et impacts des actions réalisées sur les quartiers prioritaires et leurs habitants. Quels effets des actions mises en œuvre (ce qu'elles ont directement produit) ? Quels impacts des actions mises en œuvre (ce à quoi elles ont contribué) ?

**Les indicateurs retenus**

- Les qualitatifs : données non chiffrées qui permettent de porter une appréciation afin de qualifier un critère. Ces indicateurs intègrent des opinions, des perceptions du changement, des constats ou des appréciations d'une situation.

- Les quantitatifs : en référence à des unités, des proportions, des ratios et des taux, ils permettent de récolter des données sous forme de nombres

#### g. Le suivi de la mise en œuvre des actions des porteurs de projets du territoire

Les actions du contrat de Ville reposeront sur trois questions phares que pourront se poser les porteurs de projets, la grille d'évaluation commune devra également être utilisée en plus des éléments chiffrés propres à chaque projet.

##### Les trois questions phares

- Il faut veiller à ...
- Il faut que cela permette de ...
- Nous aurons réussi si ...

**Phase qui repose sur la nécessité de recueillir des données et de les analyser** essentiellement par du questionnement :

- Est-ce-que le plan d'action qui était prévu lors de l'élaboration du Contrat de ville a été bien mis en œuvre ?
- Si non pourquoi ?
- Si oui, quelles actions mises en œuvre et quel bilan en faire ?

##### Un guide d'évaluation pour coordonner les actions de la programmation annuelle

L'adéquation entre le plan d'actions et la stratégie du contrat de ville sera évaluée en lien avec le guide d'évaluation (Cf annexe 6).

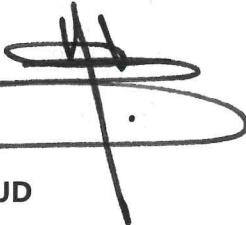
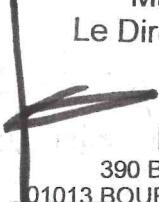
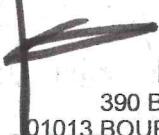
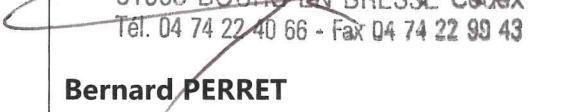
# SIGNATAIRES

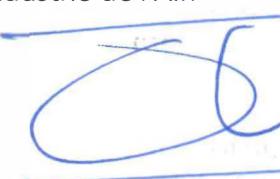
Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Bellignat





Le 30/08/24

<p>La Préfète de l'Ain</p> <p></p> <p><b>Chantal MAUCHET</b></p>	<p>Le Président de Haut-Bugey Agglomération</p> <p></p> <p> HAUT BUGEY 011117 OYONNAX CEDEX AGGLOMERATION</p> <p><b>Michel MOURLEVAT</b></p>
<p>Le Maire d'Oyonnax</p> <p> MAIRIE D'OYONNAX (Ain)</p> <p></p> <p><b>Michel PERRAUD</b></p>	<p>La Maire de Bellignat</p> <p></p> <p> MAIRIE DE BELLIGNAT AIN</p> <p><b>Véronique RAVET</b></p>
<p>Le Président du Conseil départemental de l'Ain</p> <p> CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN PRÉSIDENT</p> <p></p> <p><b>Jean DEGUERRY</b></p>	<p>Le Directeur Général de Dynacité</p> <p></p> <p><b>Marc Gomez</b> Le Directeur Général</p> <p></p> <p><b>Marc GOMEZ</b></p> <p><b>Dynacité</b> 390 Bd du 8 mai 1945 01013 BOURG EN BRESSE Cedex</p>
<p>Le Directeur Général de la Semcoda</p> <p><b>SEMCODA</b> 50 Rue du Pavillon CS 91007 01009 BOURG EN BRESSE Cedex Tél. 04 74 22 40 66 - Fax 04 74 22 99 43</p> <p></p> <p><b>Bernard PERRET</b></p>	<p>Le Directeur Général de Logidia</p> <p></p> <p><b>LOGIDIA</b> 247 Chemin de Bellevue 01960 PERONNAS Tél. 04 74 32 17 40 SIRET 75620027500037</p> <p><b>Christian MAGNON</b></p>
<p>La Directrice par intérim de la Caisse d'Allocations familiales de l'Ain</p> <p></p> <p><b>CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN</b> TSA 30333</p> <p><b>Hélène MAGNON</b> 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX</p>	<p>La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale</p> <p> Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain</p> <p></p> <p><b>Marilyne REMER</b></p>

<p>La Procureure de la République</p>  <p><b>Karine MALARA</b></p> 	<p>La Déléguée Territoriale de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé</p> <p><b>Agence Régionale de Santé AUVERGNE - RHÔNE-ALPES Délégation départementale de l'Ain</b></p> <p><b>Sidonie JIQUEL</b></p> 
<p>La Directrice de l'agence France Travail d'Oyonnax</p> <p><b>France Travail d'Oyonnax</b> 185 rue Anatole France CS 60518 01103 OYONNAX Cedex</p> <p><b>Christelle PAUL</b></p> 	<p>La Directrice Territoriale de la Banque des Territoire -Caisse des Dépôts et Consignations</p> <p><b>CAISSE DES DÉPÔTS</b> Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes Immeuble Aquilon 44, Rue de la Villette 69425 LYON cedex 03 Tél. 04 72 11 49 48</p> <p><b>Mireille FAIDUTTI</b></p> 
<p>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain</p>   <p><b>Patrice FONTENAT</b></p>	<p>Le Président de la Chambre des Métiers de l'Ain</p>   <p><b>Pierre GIROD</b></p>

# ANNEXES

**Annexe 1:** Guide d'évaluation des porteurs de projets

**Annexe 2 :** Les engagements particuliers des partenaires

**Annexe 3 :** Fiches action 2024

**Annexe 4 :** Bilan du Contrat de Ville 2015-2023

## 9. Annexe 1 : Guide d'évaluation

# Contrat de Ville Oyonnax Bellignat

## Guide d'évaluation

*Ce guide d'évaluation vise à ce que les porteurs de projets puissent construire leurs évaluations à partir de questions communes et transversales, il doit permettre de poser un regard sur les actions menées et permettre leur amélioration le cas échéant. Trois questions pourront être reprise dans l'élaboration des projets :*

*Il faut veiller à... il faut que cela permette de... nous aurons réussi....*

	Vivre ensemble	Education et parentalité	Développement économique/ Accompagnement à l'emploi	Santé, sport et culture	Cadre de vie
<b>Co-construire avec les habitants et les partenaires</b>	En quoi le projet permet-il de faire participer les habitants et partenaires et les rendre acteurs ?	Comment le projet suscite-t-il la collaboration entre les familles et la communauté éducative au service de l'enfant et du jeune ?	En quoi le projet répond-il aux besoins des habitants ? En quoi le projet apporte des éléments novateurs ? Comment le projet est-il complémentaire aux dispositifs existants ?	Comment le projet répond-il aux enjeux de santé publique ? Comment le projet permet-il de développer des pratiques culturelles ou sportives ?	En quoi le projet améliore-t-il le cadre de vie et participe-t-il au bien être des habitants ? Comment le projet améliore-t-il l'image positive du quartier ?

### En quoi le projet permet-il de faire participer les habitants et partenaires et les rendre acteurs ?

<b>Soutenir la transition écologique</b>	Comment l'action menée a-t-elle limitée son impact environnemental ? En quoi le projet intègre-t-il les dimensions écologiques et environnementales dans	Comment l'action a-t-elle permis de d'améliorer les pratiques familiales à tous les âges ?	Comment le projet permet-il de favoriser des mobilités moins émettrices de CO2 ? En quoi l'action ouvre-t-elle à de nouveaux métiers	En quoi le projet permet-il une évolution ou une transformation des pratiques et des usages ?	Comment le projet permet-il de bénéficier et prendre soin des améliorations réalisées (renaturation, tri, encombrants)
--	---	--	---	---	--

	les actions collectives				
<b>En quoi le projet intègre t'il la dimension écologique et environnementale ?</b>					
<b>Porter les valeurs de la République</b>	Comment le projet suscite-t-il un engagement dans une démarche citoyenne ?	Comment le projet implique t'il les familles ? dans la transmission des valeurs de la République ?	En quoi le projet permet-il de renforcer le sentiment d'appartenance dans le champ économique et dans la société ?	En quoi le projet renforce t'il toutes les formes de respect ?	Comment le projet est-il rendu visible pour le plus grand nombre ?
<b>Comment les valeurs de la République sont-elles soulignées ?</b>					
<b>Lutter contre les discriminations</b>	En quoi le projet permet l'ouverture, l'interconnaissance et la perméabilité entre les publics, les partenaires et évite le repli sur soi ?	En quoi le projet améliore-t-il l'acceptation de l'autre avec toutes ses différences ? Favorise-t-il la mixité ?	En quoi le projet veille à ce que chacun soit pris en considération quelque soit ses origines et son parcours de vie ?	En quoi les projets sont accessibles à tous ? En quoi les projets sont-ils inclusifs et non stigmatisants ? (Santé mentale)	En quoi le projet garantit-il la place de chacun dans son environnement ?
<b>Comment le projet permet la prise en compte des femmes et des hommes en lien avec la grille perfégal ?</b>					
<b>Assurer l'égalité femme-homme</b>	Comment l'action permet elle l'amélioration du regard et des comportements vis à vis de l'autre ?	En quoi l'action permet-elle l'évolution ou le changement des pratiques éducatives (mixité) ?	Comment l'action lève t'elle les freins à une formation, un emploi ou une création d'entreprise ?	En quoi l'action permet elle l'ouverture à tous et toutes ?	Le projet prend-il en compte la place de chacun dans son cadre de vie et au sein des espaces et équipements publics ?

### Evaluation des actions

Critères d'évaluation & questions évaluatives	INDICATEURS
<p><b>Effectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions sont-elles réalisées ? en quoi ?</li> <li>- Quel est l'état d'avancement des actions ?</li> <li>- Quelles modalités sont mises en place pour le suivi et la réalisation des actions ?</li> </ul>	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre d'actions partiellement réalisées</p> <p>Nombre d'actions non réalisées</p> <p>Par action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions réalisées</li> <li>- Dates de réalisation (étapes des interventions menées)</li> <li>- Comptes rendus des interventions auprès des bénéficiaires</li> <li>- Comptes rendus des rencontres de réseau pour la réalisation des interventions</li> </ul> <p>Taux consommation des crédits</p>
<p><b>Efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions ont-elles permis un renforcement, un approfondissement ou une coopération entre les acteurs ?</li> <li>- En quoi les actions ont-elles répondu ou s'inscrivent-elles / aux objectifs locaux, nationaux ?</li> <li>- Les actions ont-elles atteint leurs objectifs</li> </ul>	<p>Nombre d'actions nouvelles / renforcées/ complémentaires à ...</p> <p>Evaluation des actions selon les indicateurs établis (Bilan par action)</p>

Critères d'évaluation & questions évaluatives	INDICATEURS
<b>Cohérence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens mis en œuvre pour la réalisation des actions sont-ils adaptés et suffisants ?</li> <li>- Les actions sont-elles complémentaires avec les autres dispositifs existants ? Et touchent-elles tous les âges familles/jeunes ?</li> </ul>	Moyens mis à disposition (humain/ matériel/ financier...) Analyse des actions et du nombre de participants Analyse du nombre de nouvelles personnes
<b>Conformité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions concernent-elles le public visé habitants des QPV ?</li> <li>- Les bénéficiaires sont-ils associés dans la réalisation des actions ?</li> <li>- Les actions touchent-elles autant de filles que de garçons ?</li> </ul>	Échantillonnage des participants Taux de participation des bénéficiaires Nombre de femmes et hommes par action et par tranche d'âge
<b>Effets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les effets observés sur le public en termes de ... :  ... image positive du quartier ?  ... réussite éducative, réussite scolaire?  ... ouverture culturelle ?  ... emploi, développement des réseaux ?  ... de changement de pratiques</li> <li>- Comment les bénéficiaires se sont-ils investis ?</li> <li>- Les actions sont-elles adaptées aux besoins ?</li> </ul>	Bilan par action et bilan global  Observations/ participation/ ressentis des bénéficiaires Niveau de satisfaction des bénéficiaires Il y a-t-il eu des effets induits non attendu ? Il y a-t-il eu des effets liés à la transformation urbaine ?

## 10. Annexe 2 : Les engagements particuliers des partenaires

### La culture : soutenir l'expression et le développement de sa propre culture (DRAC)

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les pratiques culturelles sont des éléments indispensables aux relations entre les habitants et leur territoire de vie, et entre les habitants eux-mêmes. Elles doivent donc être reconnues, encouragées, et si nécessaire accompagnées. Les expériences artistiques et esthétiques que partagent les artistes avec les habitants constituent quant à elles, une des dimensions indispensables à la création de nouveaux imaginaires partagés. Imaginaires sans lesquels les transitions écologiques, économiques et démocratiques qui sont face à nous semblent difficilement acceptables et réalisables. Il convient donc de garantir la présence de l'art partout, dans tous les domaines et dans les différents moments de vie des citoyens.

Aussi, pour lever les freins d'accès à l'offre artistique, et offrir à chacun la possibilité d'exprimer et de développer sa propre culture, il convient d'adopter une approche territoriale, permettant de croiser la poursuite de la généralisation de l'éveil, et de l'éducation artistique et culturelle, avec la présence artistique, au plus près des habitants, le développement de ressources culturelles, une attention à la qualité architecturale et aux patrimoines ainsi que l'implication des habitants dans la vie artistique et culturelle.

Le Contrat de ville offre pour cela, un premier niveau essentiel de coopération entre habitants, acteurs associatifs, artistiques, culturels, sociaux et éducatifs favorisant l'interconnaissance, et la construction commune de projets. La politique de contractualisation portée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles auprès de Haut-Bugey Agglomération, et des communes d'Oyonnax et de Bellignat, offre quant à elle, un second niveau de coopération englobant la question des quartiers Politique de la ville, à travers une approche prioritaire et intégrante aux projets artistiques du territoire. Il existe plusieurs formes de conventions :

- Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture,
- Convention vers un projet culturel de territoire,
- Plan local ou territorial d'éducation artistique et culturelle
- Contrat territoire lecture.

L'articulation de ces deux niveaux de coopération doit garantir la cohérence d'une approche territoriale, équitable en matière d'accès et de participation de tous à la vie artistique et culturelle.

- Proposition d'axes spécifiques Culture :
- Agir pour la réussite, la capacité à choisir sa vie à travers la participation des habitants à la vie culturelle et à leur accès à l'offre culturelle,
- Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie,
- Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur la ville,

- Accompagner les défis du quartier par des actions sensibles et artistiques pour donner à voir d'autres modèles de développement

### La Banque des territoires un accompagnement renforcé

La Banque des territoires accompagne, pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, les collectivités, pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

**D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonations de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;

**De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;

**De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment : Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

**De crédits d'ingénierie** pour cofinancer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

**De fonds propres** pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale

**De prêts de long terme pour financer** les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La définition des objectifs opérationnels et des objectifs renforcés se fera en lien avec le socle commun et les thématiques sur lesquelles les projets porteront. L'adaptation des thématiques reste ouverte afin de proposer des réponses opérationnelles liées au contexte et aux problématiques à solutionner.

### Le CISPD local

Le CISPD est coordonné depuis le 01/01/2023 par le Chef de la Police Municipale d'Oyonnax.

La période Covid et post Covid, les tensions et guerres, la crise économique, sociale et environnementale, le contexte d'attentats, les émeutes de l'été 2023, viennent questionner la sécurité, la gestion d'évènements et de situations qui impactent les territoires en politique de la ville, et leurs habitants, dont les fragilités les rendent plus vulnérables à ces chocs, qui génèrent pour eux :

- Sentiment d'insécurité,
- Crainte de nouvelles émeutes et attentats
- Vigilance, ou réduction des sorties, ou du temps des sorties dans l'espace public,
- Exaspération face aux incivilités et à la délinquance du quotidien.

La dynamique partenariale et territoriale du précédent contrat de ville 2015-20223, a permis à tous les acteurs locaux :

- De porter un intérêt particulier, et coordonné sur la prévention de la délinquance, ainsi que sur la lutte contre toutes les formes de violences,
- D'améliorer durablement la sécurité et la tranquillité publique, au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne des habitants des deux QPV d'Oyonnax et de Bellignat

Ces enjeux de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance sont également ressortis des concertations citoyennes des 30 septembre (Bellignat) et 17 octobre 2023 (Oyonnax), et ils ont été croisés avec les analyses des partenaires :

- Un cadre de vie où chacun se sente bien, et en sécurité,
- Une mixité sociale qui permet à tous de s'épanouir au sein des quartiers,
- Une éducation qui inculque les valeurs du travail, de la République, et du vivre ensemble,

Il convient de reconduire, au titre du Contrat de ville 2024-2030, cette dynamique de prévention de la délinquance, multi partenariale de proximité, reconnue et qui fait ses preuves, notamment sur ses volets éducatif et préventif :

- Le CISPD et son ingénierie adaptée depuis le 1er/01/2023 au besoin du terrain par la mise en place d'un coordinateur. Il est le dispositif majeur de ce territoire, dans un contexte de travail et d'interventions en liens, qui s'adapte en permanence aux diagnostics du terrain, aux alertes des habitants et des professionnels, aux analyses des temps réguliers et repérés des coordinations de quartiers (après chaque période de vacances scolaires).
- La médiation sociale (Service Politique de la ville, Dynacité, ADSEA, Centres sociaux) à la rencontre des jeunes et des habitants (l'aller vers), au sein des maisons de quartiers et des structures partenaires, et en lien avec les associations de proximité
- Le Programme de Réussite Educative (PRE)
- Le Contrat Local de Santé renforcé depuis 2021 par le Contrat Local de Santé Mentale
- L'accompagnement des femmes via la délégation de la ville d'Oyonnax, et le lieu de ressources de l'association Place des Femmes (déclaration JO 25/07/2023)
- Les actions du Contrat de ville et de la Cité éducative qui est venue renforcer le premier depuis 2021.
- La Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP), indissociable du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2020-2026. Dans son contexte de déploiement opérationnel à Oyonnax et à Bellignat, le renouvellement urbain est une opportunité concrète d'améliorer les Quartiers Prioritaires de la Ville, le cadre de vie et le quotidien de leurs habitants.

## 11. Annexe 3 Fiche action 2024

### Fiche Action 2024 Cadre de vie

Orientation stratégique	Des quartiers résilients, facteurs de mixité sociale, plus sûrs et plus tranquilles
Priorités locales (objectifs partagés)	<p>Poursuite du renouvellement urbain en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La transition écologique, économique et sociale</li> <li>Le retour à la mixité</li> <li>Le vieillissement au sein des quartiers</li> <li>Le besoin de tranquillité urbaine</li> <li>La Prévention de la Délinquance</li> <li>Partage des espaces publics</li> <li>Baisse des incivilités et des infractions</li> </ul>
Déclinaisons des objectifs partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration qualité énergétique, architecturale, cadre de vie, confort ...</li> <li>Facilitation du parcours résidentiel</li> <li>Sensibilisation et changement des pratiques de consommation</li> <li>Promotion des espaces d'échanges et de mixité</li> <li>Intégration de la sécurité et de la tranquillité via le NPNRU et la GSUP</li> <li>Accompagnement des jeunes et des familles</li> <li>Animations de lieux d'échanges, de mixité, et d'inter générations</li> <li>Actions renforcées d'interconnaissance au sein des quartiers : médiations, présence policière, présences des partenaires de terrain</li> </ul>
Exemples d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes de travail NPNRU et GSUP</li> <li>Eco logis</li> <li>Projets mémoire (Oyonnax et Béllignat)</li> <li>Fêtes Anru</li> <li>Cafés habitants/Partenaires</li> <li>Ateliers tri</li> <li>Maisons du projet d'Oyonnax et de Béllignat</li> </ul>

	<p>Actions renforcées au sein des quartiers : médiations, sur entretien, gestion des encombrants ...</p> <p>Coordination des quartiers</p> <p>CISPD</p> <p>Dispositifs sécurité</p> <p>Médiations sociales</p> <p>Animations des salles de quartiers</p> <p>Plateforme estivale</p> <p>Oyo plage</p>
Suivi et évaluation	<p>Bilans annuels des actions (Eco logis, projets mémoire, fêtes ...)</p> <p>Bilan animations et fonctionnement des Maisons du projet</p> <p>Avancement NPNRU : nombre de réhabilitations</p> <p>Mobilisation habitants</p> <p>Bilans annuels des dispositifs Prévention de la Délinquance</p> <p>Nombre de temps de réunions et d'échanges</p> <p>Nombre et détails des accompagnements</p>
Prise en compte du socle commun	<p>Participation des habitants</p> <p>Coordination partenaires</p> <p>Mixité</p> <p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Egalité Femmes /hommes</p>
Référence et partenaires mobilisés	<p>Bailleurs</p> <p>HBA-Politique de la ville et CLIC</p> <p>Villes d'Oyonnax et de Béllignat</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Associations de proximité</p> <p>Habitants et Conseil citoyens</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Partenaires NPNRU et GSUP</p> <p>Partenaires du CISPD</p>

Fiche Action 2024 Vivre ensemble

Orientation stratégique	Des quartiers ouverts à tous et vivables pour tous
Priorités locales (objectifs partagés)	Favoriser la cohésion sociale en lien avec : L'animation et l'occupation des espaces publics tout au long de l'année L'interculturalité Les médiations de proximité L'accès aux droits, aux soins
Déclinaisons des objectifs partagés	Poursuite des temps et des espaces de rencontres Promotion des valeurs républicaines dans le respect des spécificités de chaque culture Lutte contre la radicalisation Prévention et actions ciblées sur la santé, la santé mentale Information et accès autonome aux droits
Exemples d'actions	Temps d'échange et d'interconnaissance au sein des quartiers, dans les centres sociaux, dans les écoles et les collèges Mixité (loisirs, sports, culture) Fêtes de quartiers Festival des femmes du monde ASV PRA PRE Dispositifs PJJ CISPD Actions Cité éducative Accompagnements individuels et collectifs : numérique, accès aux structures, aller vers
Suivi et évaluation	Nombre d'actions d'information et de prévention, de sessions Partenariats Nombre et genre des participants ou de personnes suivies
Prise en compte du socle commun	Lutte contre les discriminations Egalité Femmes/Hommes Participation des habitants Coordination partenaires Mixité

Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Bellignat

Référence et partenaires mobilisés	Centres sociaux Association de proximité Habitants et Conseil citoyens HBA Politique de la ville Villes d'Oyonnax, Bellignat et Arbent Partenaires du Contrat de ville, et de la Cité éducative
------------------------------------	--

Fiche Action 2024 Education parentalité

Orientation stratégique	Des quartiers favorisant l'égalité des chances, et éducatives dès le plus jeune âge
Priorités locales (objectifs partagés)	Soutenir la réussite éducative et la socialisation en lien avec : Les parents dans leurs rôles auprès de leurs enfants L'ouverture sur le monde L'accès aux droits
Déclinaisons des objectifs partagés	Accompagnement des enfants, des jeunes et des parents Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme Promotion des activités sportives, culturelles et socio culturelles Informations sur les droits
Exemples d'actions	Aides aux devoirs Parrainage PMI, Lieux d'accueil Liaisons Ecoles/Clubs Actions avec tous les clubs sportifs Animations et programme du CCA Actions Cité éducative
Suivi et évaluation	Nombre de familles suivies, d'enfants ou de jeunes soutenus Nombre et genre des bénéficiaires Niveau des élèves (entrée collège) Nombre et nature des actions Partenariats
Prise en compte du socle commun	Lutte contre les discriminations Egalité Femmes/Hommes Participation des habitants Coordination partenaires Mixité
Référence et partenaires mobilisés	HBA Politique de la ville Villes d'Oyonnax, Bellignat Centres sociaux Association de proximité Habitants et Conseil citoyens Cité Educative Conseil départemental

Contrat politique de la Ville 2024-2030 Oyonnax Bellignat

Fiche Action 2024 Développement économique et accompagnement à l'emploi

Orientation stratégique	Des quartiers dynamiques, et parcours de réussite
Priorités locales (objectifs partagés)	<p>Mettre en avant les parcours de réussite et d'insertion en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La levée des freins qui persistent</li> <li>La lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>La Prévention de la Délinquance</li> <li>L'aller vers</li> <li>L'accompagnement adapté et personnalisé pour les plus éloignés ou en difficulté de l'emploi, des mobilités ou des modes de garde</li> <li>Favoriser la connaissance et l'accès aux outils numériques et à la formation linguistique</li> </ul>
Déclinaisons des objectifs partagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interconnaissance EP et demandeurs d'emploi</li> <li>Poursuite de la promotion et la mixité des métiers</li> <li>Valorisation des clauses sociales vis à vis des habitants, des collectivités de l'EPCI et des EP</li> <li>Repérages des publics les plus précaires</li> <li>Soutien de l'entreprenariat et de l'Economie Sociale et Solidaire</li> <li>Articulation des leviers de l'insertion</li> <li>Articulation des parcours d'accès à la formation ou de recherche d'emploi</li> <li>Soutien des mobilités</li> </ul>
Exemples d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions Aller vers</li> <li>Actions de la Cité éducative</li> <li>Actions des partenaires économiques et socio-économiques</li> <li>Parrainages</li> <li>Rapprochements EP et habitants</li> <li>Clauses d'insertion</li> <li>Permanences d'accès aux droits et informations</li> <li>Plateformes de mobilité, ou aides à la mobilité</li> </ul>

Suivi et évaluation	Nombre et nature des actions Nombre et genre des bénéficiaires Partenariats Nombre des projets soutenus Nombre des parcours Nombre de retours à l'emploi
Prise en compte du socle commun	Lutte contre les discriminations Egalité Femmes/Hommes Participation des habitants Coordination partenaires Mixité
Référence et partenaires mobilisés	Partenaires de l'emploi, de la formation HBA Politique de la ville et service économique Conseil départemental Cité Educative Villes d'Oyonnax, Bellignat Centres sociaux Association de proximité Habitants et Conseil citoyens

Fiche Action 2024 Santé/Sports/Culture

Orientation stratégique	Des quartiers favorisant l'Aller mieux, et l'ouverture
Priorités locales (objectifs partagés)	Maintenir les conditions de comportements résilients et ouverts sur l'extérieur et aux autres
Déclinaisons des objectifs partagés	<p>Poursuite de la découverte, de l'expérimentation et de l'accès aux sports, à la culture et aux actions citoyennes</p> <p>Prévention de la précarité sanitaire, des conduites à risques, des pathologies en lien avec les comportements alimentaires, et du mal être</p> <p>Maintenir le confort des habitants au sein de leurs logements et dans leur vie de quartier</p> <p>Développer l'accessibilité sociale à l'alimentation</p>
Exemples d'actions	<p>Lieux d'accueil et d'écoute</p> <p>Liaisons Ecoles/Clubs</p> <p>Actions avec tous les clubs sportifs</p> <p>Animations et programme du CCA</p> <p>Plateforme estivale</p> <p>Actions Cité éducative</p> <p>FIL</p>
Suivi et évaluation	<p>Nombre et nature des actions</p> <p>Nombre et genre des bénéficiaires</p> <p>Partenariats</p>
Prise en compte du socle commun	<p>Lutte contre les discriminations</p> <p>Egalité Femmes/Hommes</p> <p>Participation des habitants</p> <p>Coordination partenaires</p> <p>Mixité</p>
Référence et partenaires mobilisés	<p>Centres sociaux</p> <p>Association de proximité</p> <p>Habitants et Conseil citoyens</p> <p>HBA Politique de la ville</p> <p>Villes d'Oyonnax, Bellignat</p> <p>Partenaires du Contrat de ville, et de la Cité éducative</p>

Annexe 4 : Bilan du Contrat de Ville 2015-2023



**Service Politique de la ville**





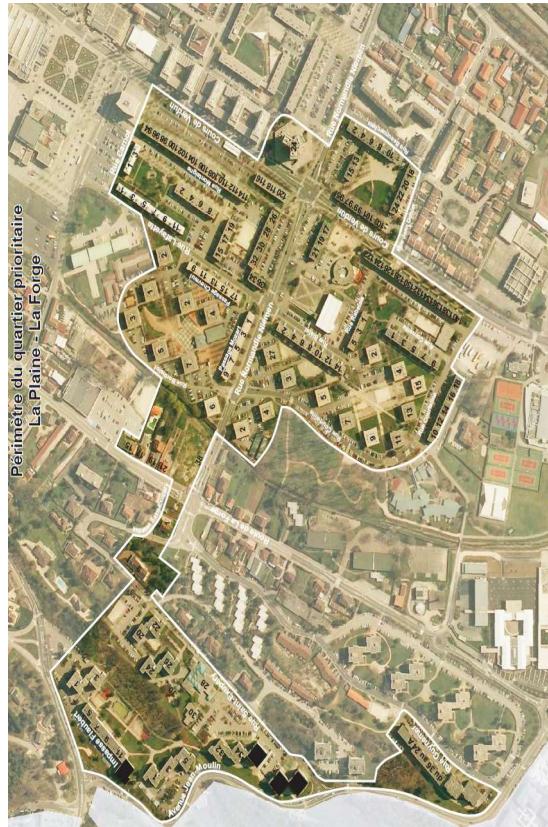
## CONTRAT DE VILLE

**2015-2023**

### Les Quartiers Prioritaires de la ville

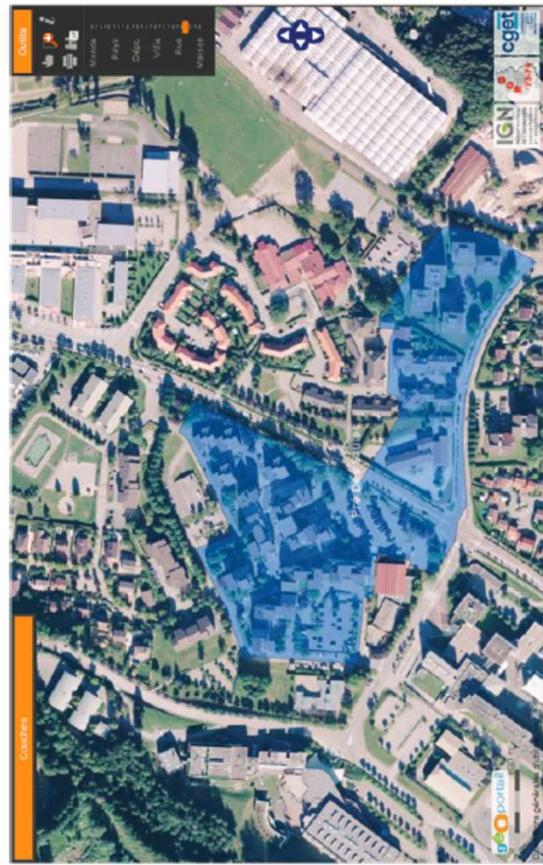
La Plaine- La Forge à Oyonnax

**4876 habitants**



Le Pré des Saules à Bellignat

**1064 habitants**





# CONTRAT DE VILLE

**2015-2023**

## Les signataires



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

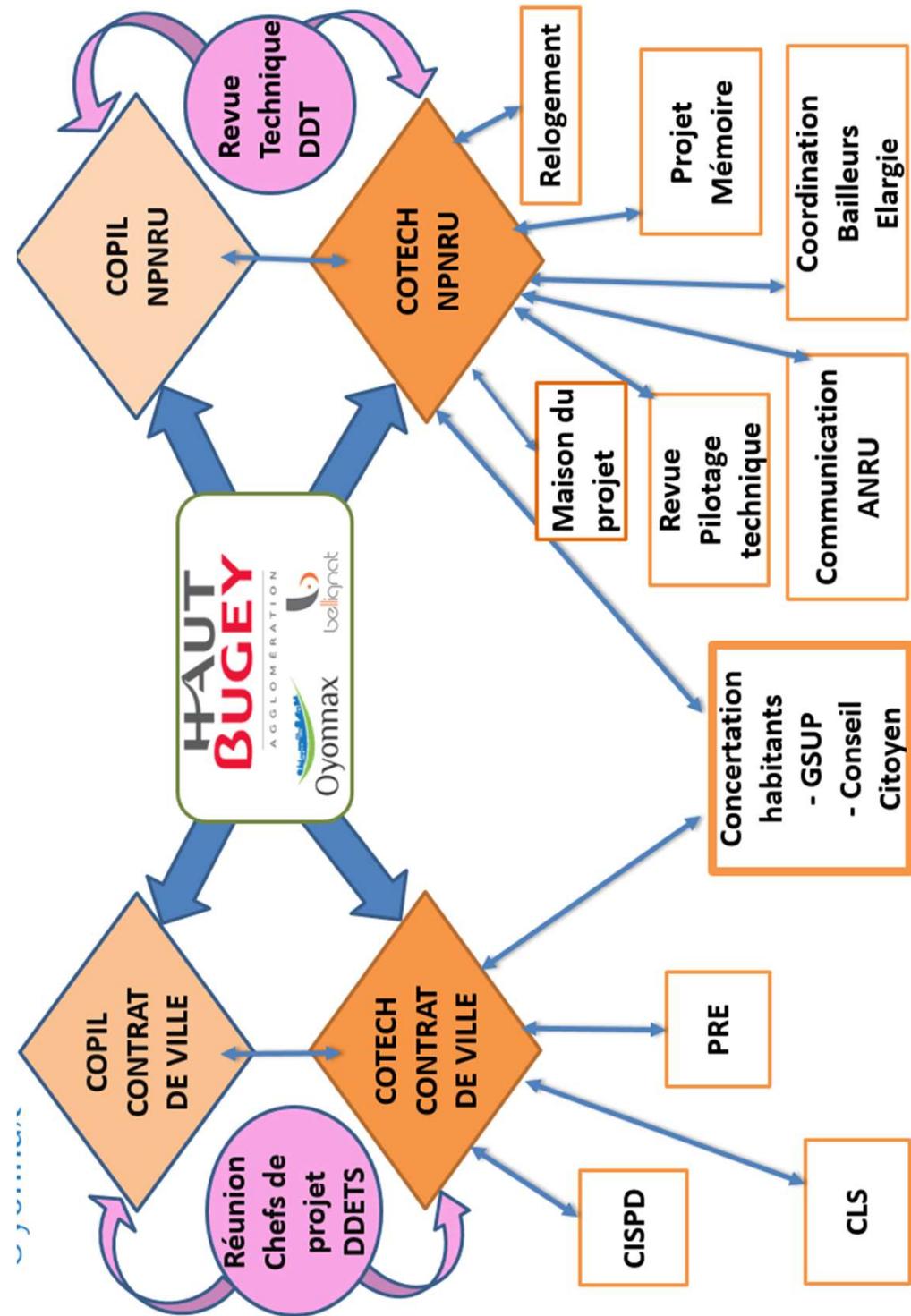


## LES ACTEURS ET PORTEURS DE PROJETS 2015-2023



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

# LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE ET SON CONTEXTE





# 2 CONSEILS CITOYENS ACTIFS

Présents auprès des habitants et des partenaires, pour permettre une meilleure implication, en organisant des temps de rencontres à la Maison du projet et sur les quartiers.



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)



# 8 DÉJEUNERS POLITIQUE DE LA VILLE

Temps forts de la Politique de la ville (annulé en 2020)

Lancement de la programmation annuelle

Renforcement de la dynamique partenariale et territoriale



Photos: Bernard Pichon

**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION

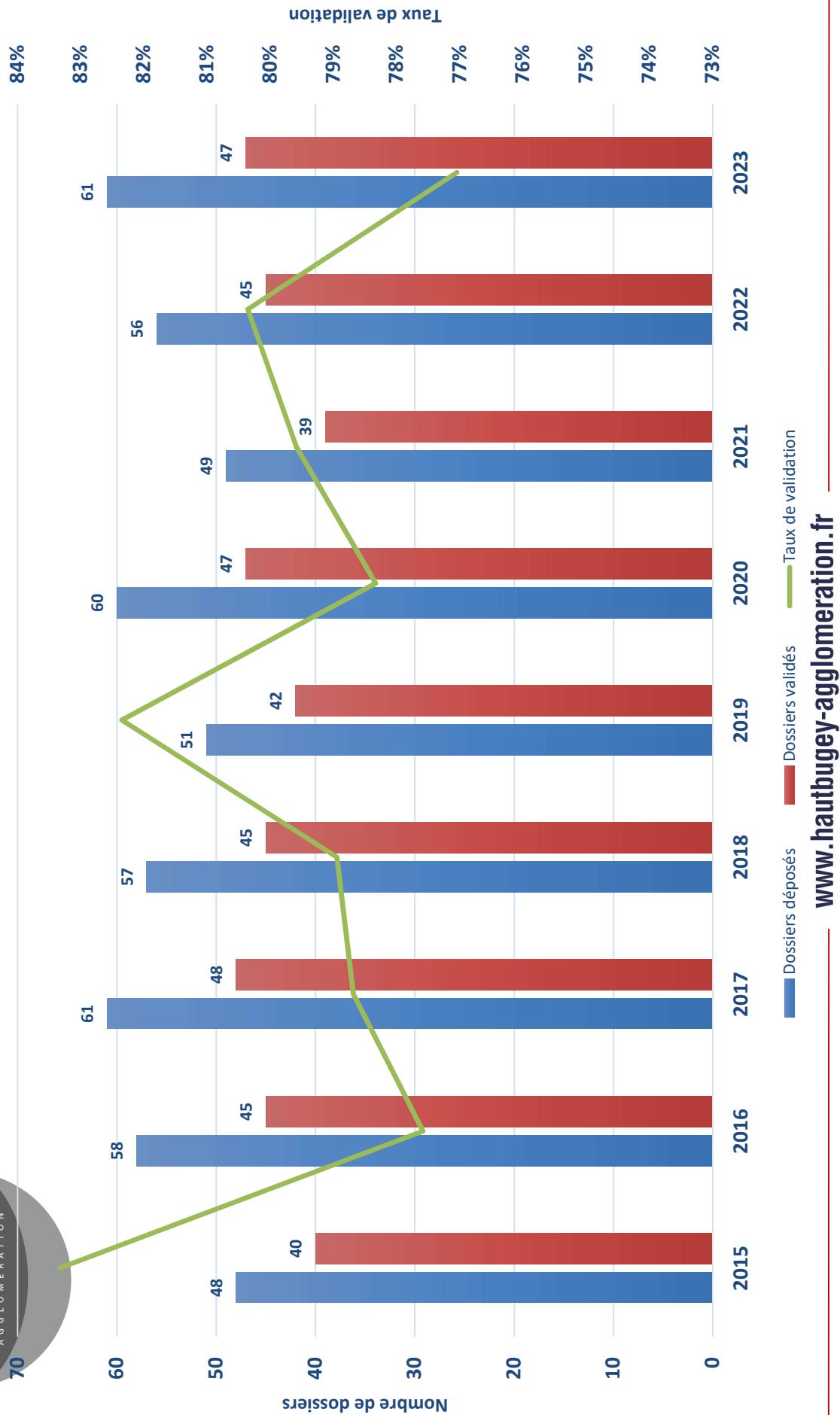
Oyomax

bellinat

[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)



# EVOLUTION DES DOSSIERS 2015-2023



# QUELQUES ACTIONS EN IMAGES



**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION

**Projet mémoire du quartier**  
**Le Pré des Saules**  
2022 - 2023 - 2024

**MIÉMOIRE DE LA PLaine**

**COVOI Plage**  
GRATUIT  
DU SAMEDI 13 AU  
MERCREDI 17 AOÛT  
13H-20H AU PARKING VALEXPÔ -  
ACCÈS PAR STATION DE POMPIE  
BROUSSES  
RESTAURATION  
BUREAUX  
PARKING  
#HESSOVO

**DISCOUVREZ VOTRE APPARTÉMENT PÉDAGOGIQUE !**  
LEU D'ÉCHANGE OUVERT À TOUS  
- APPRENDRE À FAIRE DES ÉCONOMIES,  
ADOPTER LES ÉCO-GESTES  
RENCONTRER SES VOISINS  
PROCHAINES PORTES-OUVERTES :  
MERCREDI 14 AVRIL & MERCREDI 7 JUIN 2023  
30 RUE NORMANDIE NIMMAN 01100 OYONNAX

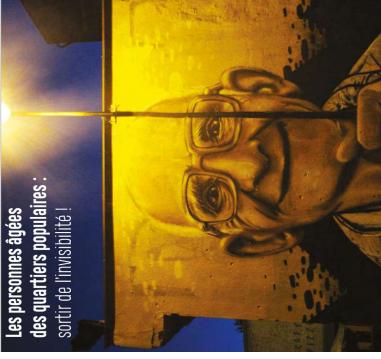
**Tous à vos manettes**  
Mercredi 15 avril  
13h à 14h  
Entrée : 12€  
Espace : 10€  
ASV  
#HESSOVO

**Photos : Bertrand Pichon**

**Qu'est-ce que l'autonomie personnelle ?**  
Non être en état de faire ce que l'on veut, sans être contraint, pour se renouveler.

**Accès au droit**  
Médecin et avocat pour se renouveler, pour se développer, pour se débarrasser d'un problème.

**Comment déposer un dossier de renouvellement ?**  
Télécharger un dossier, le remplir et le soumettre à une agence communale pour qu'il soit traité.







# LE CONTRAT DE VILLE 2015- 2020

## Les programmations 2015 à 2020

THEMATIQUES	ANNEE 2015			Taux de financement CV
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu	
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	14 650 €	8 150 €	7 500 €	92%
Cohésion Sociale	366 548 €	184 836 €	153 600 €	83%
Emploi et Développement Economique	336 535 €	153 129 €	138 735 €	91%
Ingénierie - Politique de la ville	198 051 €	19 500 €	19 500 €	100%
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	5 020 €	4 117 €	0 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>920 804 €</b>	<b>369 732 €</b>	<b>319 335 €</b>	<b>86%</b>
THEMATIQUES	ANNEE 2016			Taux de financement CV
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu	
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	10 000 €	4 000 €	4 000 €	100%
Cohésion Sociale	667 002 €	313 151 €	225 300 €	72%
Emploi et Développement Economique	497 721 €	248 426 €	161 350 €	65%
Ingénierie - Politique de la ville	164 236 €	19 500 €	19 500 €	100%
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	25 820 €	19 550 €	10 500 €	54%
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 779 €</b>	<b>604 627 €</b>	<b>420 650 €</b>	<b>70%</b>



# LE CONTRAT DE VILLE 2015- 2020

## Les programmations 2015 à 2020

THEMATIQUES	ANNEE 2017			Taux de financement CV
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu	
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	40 444 €	22 684 €	18 500 €	82%
Cohésion Sociale	769 026 €	299 010 €	222 300 €	74%
Emploi et Développement Economique	567 500 €	192 400 €	115 750 €	60%
Ingénierie - Politique de la ville	164 236 €	19 500 €	19 000 €	97%
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	24 059 €	13 330 €	12 350 €	93%
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 265 €</b>	<b>546 924 €</b>	<b>387 900 €</b>	<b>71%</b>
THEMATIQUES	ANNEE 2018			Taux de financement CV
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu	
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	50 958 €	32 856 €	16 500 €	50%
Cohésion Sociale	813 953 €	454 547 €	236 535 €	52%
Emploi et Développement Economique	415 340 €	168 850 €	100 500 €	60%
Ingénierie - Politique de la ville	164 263 €	19 500 €	19 000 €	97%
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	19 251 €	11 308 €	7 000 €	62%
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 765 €</b>	<b>687 061 €</b>	<b>379 535 €</b>	<b>55%</b>



# LE CONTRAT DE VILLE 2015- 2020

## Les programmations 2015-2020

THEMATIQUES	ANNEE 2019		
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu
<b>Cadre de vie et Renouvellement Urbain</b>	29 089 €	13 396 €	8 500 €
<b>Cohésion Sociale</b>	813 039 €	396 982 €	319 112 €
<b>Emploi et Développement Economique</b>	312 585 €	163 865 €	77 300 €
<b>Ingénierie - Politique de la ville</b>	120 728 €	19 500 €	19 000 €
<b>Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République</b>	14 873 €	7 792 €	2 000 €
<b>TOTAL</b>	1 290 314 €	601 535 €	425 912 €
			71%

THEMATIQUES	ANNEE 2020		
	Cout total des actions	Financement demandé	Financement obtenu
<b>Cadre de vie et Renouvellement Urbain</b>	23 014 €	16 151 €	15 700 €
<b>Cohésion Sociale</b>	1 061 910 €	561 088 €	437 512 €
<b>Emploi et Développement Economique</b>	334 686 €	147 533 €	87 000 €
<b>Ingénierie - Politique de la ville</b>	120 728 €	19 000 €	19 000 €
<b>Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République</b>	16 083 €	15 583 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	1 556 421 €	759 355 €	569 212 €
			75%



L'AVENANT 2020-2022

## En lien avec les enjeux du territoire et le renouvellement urbain

## AVENANT AU CONTRAT DE VILLE

**PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS  
RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES  
PÉRIODE 2020-2022**

**Les axes prioritaires renforcés 2020-2022**

- ✓ Améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain
  - ✓ Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation
  - ✓ Réduire la précarité sanitaire et aider au "aller mieux"
  - ✓ Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable

Les axes transversaux renforcés 2020 - 2022

- ✓ Favoriser l'égalité Femme/Homme
  - ✓ Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires
  - ✓ Décloisonner les approches



# LA CRISE SANITAIRES 2020-2022

Un Contrat de ville réactif, qui s'adapte et qui résiste

THEMATIQUES	ANNEE 2020		ANNEE 2021		ANNEE 2022	
	Actions déposées	Actions validées	Actions déposées	Actions validées	Actions déposées	Actions validées
<b>Cadre de vie et Renouvellement Urbain</b>	3	3	4	4	6	6
<b>Cohésion Sociale</b>	44	33	33	25	31	27
<b>Emploi et Développement Economique</b>	10	8	9	7	12	7
<b>Ingénierie - Politique de la ville</b>	1	1	1	1	1	1
<b>Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République</b>	2	2	2	2	6	4
<b>TOTAL NOMBRE DE DOSSIERS :</b>	<b>60</b>	<b>47</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>56</b>	<b>45</b>
<b>TAUX DE VALIDATION :</b>	<b>78,33%</b>	<b>79,59%</b>	<b>80,36 %</b>			

THEMATIQUES	ANNEE 2020			ANNEE 2021			ANNEE 2022		
	Cout total des actions	Financement demandé	Taux fin. CDV	Cout total des actions	Financement demandé	Taux fin. CDV	Cout total des actions	Financement demandé	Taux fin. CDV
<b>Cadre de vie et Renouvellement Urbain</b>	23 014 €	16 151 €	15 700 €	97,21%	33 882,00	32 024,00	30 605,00	95,57%	148 687,00
<b>Cohésion Sociale</b>	1 061 910 €	561 088 €	437 512 €	77,98%	1 238 771,55	603 073,00	458 412,00	76,01%	1 192 332,00
<b>Emploi et Développement Economique</b>	334 686 €	147 333 €	87 000 €	58,97%	435 290,00	187 740,00	88 000,00	46,87%	455 483,00
<b>Ingénierie - Politique de la ville</b>	120 728 €	19 000 €	19 000 €	100,00%	120 728,00	19 000,00	19 000,00	100,00%	120 728,00
<b>Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République</b>	16 083 €	15 583 €	10 000 €	64,17%	12 500,00	11 500,00	6 000,00	52,17%	104 896,00
<b>TOTAL :</b>	<b>1 536 421,00 €</b>	<b>759 355,00 €</b>	<b>569 212,00 €</b>	<b>0,75 €</b>	<b>1 861 171,55 €</b>	<b>853 337,00 €</b>	<b>602 017,00 €</b>	<b>0,71 €</b>	<b>2 022 126,00 €</b>
<b>TAUX DE FINANCEMENT / COUT TOTAL :</b>	<b>100,00%</b>	<b>48,79%</b>	<b>36,57%</b>		<b>100,00%</b>	<b>45,85%</b>	<b>32,35%</b>	<b>100,00%</b>	<b>46,68%</b>
									<b>32,53%</b>

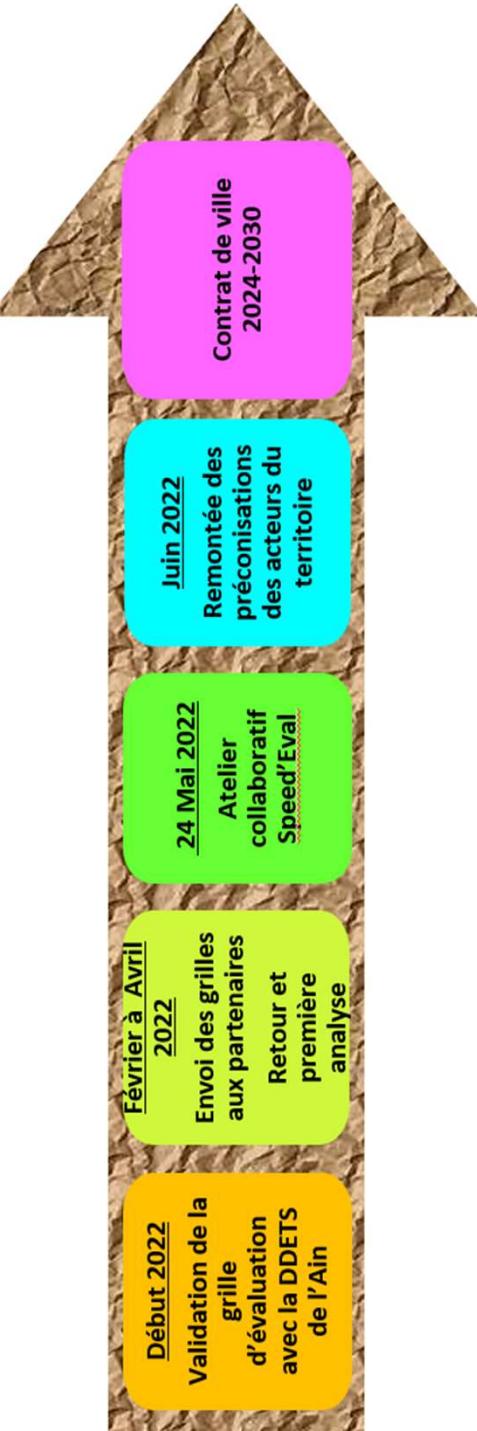


# L'ÉVALUATION LOCALE 2022

## En vue des prochains Contrats de ville

Prorogation du Contrat de ville jusqu'au 31/12/2023

- Organisation en 2022 d'une évaluation locale du Contrat de ville :
- 3 actions structurantes :
    - ❖ Plateforme (ACSO) : Cohésion Sociale
    - ❖ Ain'pulsion (ADSEA) : Emploi et Développement Economique
    - ❖ Eco-Logis (Dynacité) : Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
  - Mesure de la coopération entre les acteurs du territoire
  - Mesure de la mobilisation des financements droit commun et Contrat de ville
  - Mesure du rôle des Conseils citoyens
  - Mesure de l'impact des Protocoles d'Engagements Renforcés Réciproques (Avenant 2020/2022)
  - Bilan des mesures du Comité Interministériel des Villes (CIV)
  - Bilan du soutien à la vie associative
  - Crise sanitaire et Contrat de ville



## Évaluation ... en images



**24 Mai 2022**

### Ateliers collaboratifs pour l'évaluation du Contrat de Ville



### Évaluations des 3 actions retenues



### La Plateforme- Acso



### Eco -Logis Dynacité



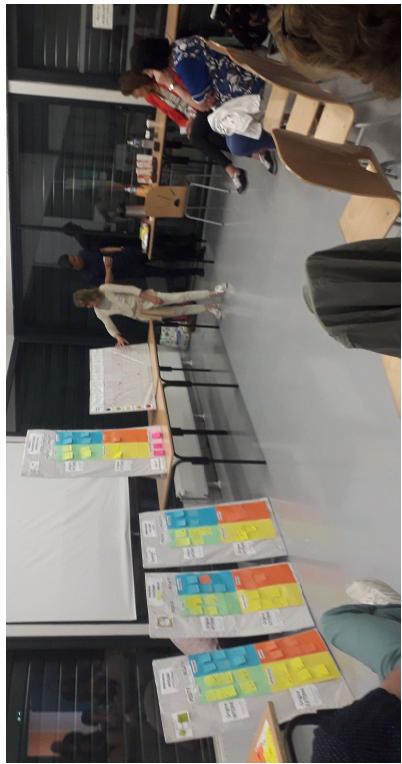
Ain' pulsion- Adsea

[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

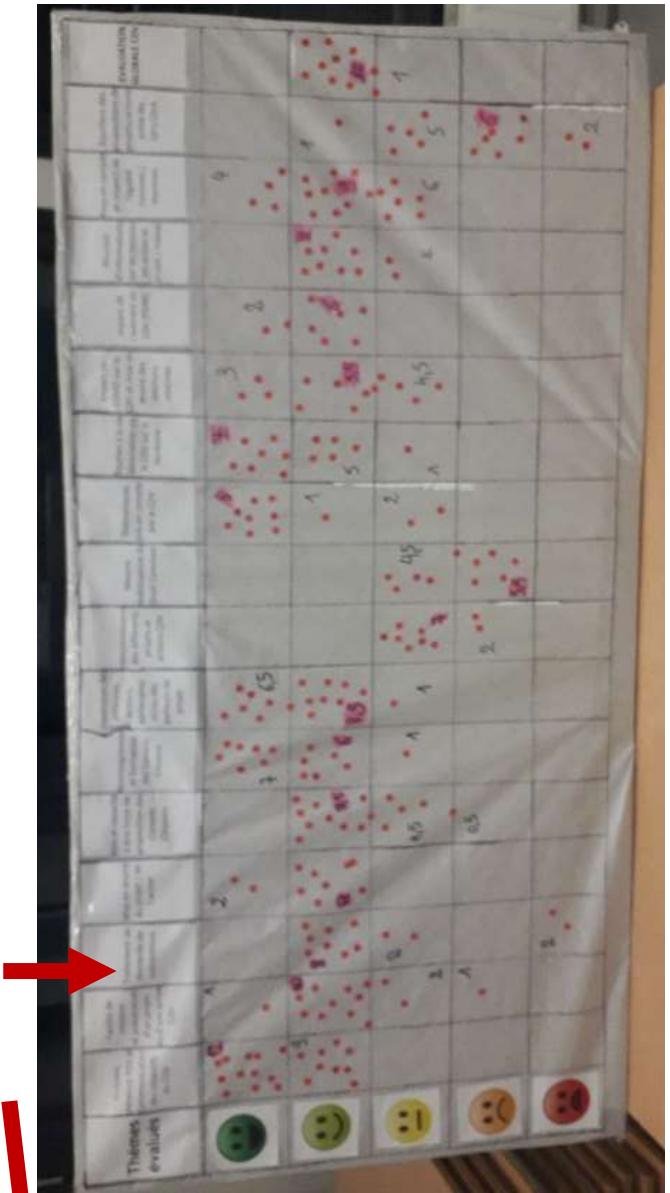
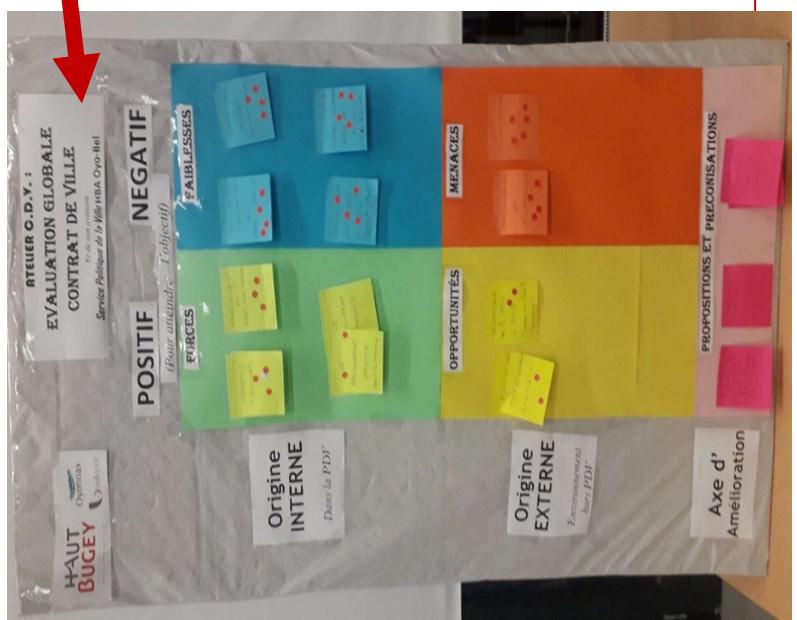


## 24 Mai 2022

### Ateliers collaboratifs pour l'évaluation du Contrat de Ville



### Diagnostics multi partenariaux - Evaluation globale





# L'ÉVALUATION LOCALE 2022

## Un bilan global du Contrat de ville



		Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
origine interne	FORCES :	FAIBLESSES :	
<i>(Dans la PDV)</i>	<i>Prioritaires :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le partenariat effectif</li><li>- Les conseils citoyens</li><li>- Les Thématisques et axes de travail</li></ul>	<i>Prioritaires :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déséquilibre des piliers et la difficulté à tenir compte des axes transversaux (par exemple Laïcité et valeurs de la République)</li><li>- Insuffisance de la communication envers les partenaires et les habitants</li><li>- Lourdeur de l'ingénierie</li><li>- Utilisation /mobilisation du droit commun (déséquilibre des crédits)</li></ul>	



# L'ÉVALUATION LOCALE 2022

## Un bilan global du Contrat de ville



**PREFÈTE  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



origine interne	Positif (pour atteindre l'objectif)	Négatif (pour atteindre l'objectif)
	FORCES :	FAIBLESSES :
	<p><i>Secondaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soutien à la vie associative</li><li>- CPO</li><li>- Actions en réponse aux besoins des quartiers et des habitants</li><li>- Souplesse et réactivité (FIL)</li></ul>	<p><i>Secondaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déséquilibre QPV-QVA/ Découpage territorial QPV-QVA et au-delà</li><li>- Absence régulière de certains partenaires signataires</li><li>- Lenteur des versements des subventions</li><li>- Mutualisation des moyens</li><li>- Bénévolat/poste précaires pour les associations et porteurs de projets (en lien avec la difficulté d'inscrire les projets dans le temps)</li><li>- Calendrier étroit et contraint</li><li>- Horaires des réunions</li></ul>



# L'ÉVALUATION LOCALE 2022

## Un bilan global du Contrat de ville



Origine externe	OPPORTUNITÉS :	MENACES :	
(Environnement hors PDV)	<p><i>Prioritaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Adaptation</li><li>- Expérimentation/Innovation (Droit à l'erreur)</li><li>- Plus d'ouverture HBA pour tendre sur tout le territoire</li></ul>	<p><i>Prioritaires :</i></p> <p>Pérennisation des financements, et donc des actions</p>	<p><i>Secondaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Désengagement de partenaires signataires : la Région</li><li>- Légitimité des associations face au désengagement de l'Etat (pallier à ce désengagement ou reprise de relais contrainte sans les moyens suffisants)</li><li>- Logique de guichet</li><li>- Instrumentalisation des habitants</li></ul>



# L'ÉVALUATION LOCALE 2022

## Un bilan global du Contrat de ville



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<p><b>Préconisations à faire remonter à la DDETS de l'Ain</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Multiplier les rencontres partenariales dans la continuité du temps fort du déjeuner de la PDV</li><li>- Trouver d'autres financements avec de nouveaux partenaires ou en mobilisant ceux qui sont absents depuis le début</li><li>- Présentation et défense des projets à l'oral tant pour les porteurs de projets que pour la parole des habitants</li><li>- Mise en place de groupes de travail par thématiques (sortir du travail « en tuyaux d'orgue » : pour la transversalité des portages de projets (à l'instar de la Plateforme)</li></ul>	<p><b>Avis des Conseils Citoyens d'Oyoen-Bel</b></p> <p>Association des Conseils citoyens aux groupes d'évaluation au même titre que les autres acteurs du territoire</p>
--	---

# LES ATELIERS REGIONAUX 2023



## QUADRANT CONSEIL



ATELIER FINAL

• **OBJECTIFS :** PARTAGER LES ÉLÉMENTS CLÉS DE RÉSULTATS ET LES PRÉCONISATIONS QUI ÉMERGENT DES TRAVAUX

I. INTRODUCTION

II. AXES TRANSVERSAUX : ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES + PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

III. CONSEILS CITOYENS

IV. MOBILISATION DU DROIT COMMUN

V. PILIER EMPLOI

VI. ÉCHANGES COMPLÉMENTAIRES

# LA PROROGATION 2023

**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION

La mobilisation des acteurs locaux autour des habitants  
Le Contrat de ville, levier du Renouvellement Urbain



CONTRAT DE VILLE



- Fin du Contrat de ville 2015-2023
- Prorogation du Contrat de ville sur l'année 2023
- Co construction du Contrat de ville 2024-2030 pour fin mars 2024



# LA DERNIÈRE PROGRAMMATION 2023

	2023	Total actions	Financement obtenu	POLITIQUE VILLE	DROIT COMMUN
Cadre de vie Renouvellement Urbain	140 495	47 735	33 000	14 735	
Cohésion Sociale	1 159 287	513 150	293 100	220 050	
Emploi Développement Economique	559 330	338 650	130 000	208 650	
Laïcité, Citoyenneté Valeurs de la République	112 600	15 300	15 300	0	
Ingénierie Politique de la ville	137 000	19 000	19 000	0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 108 712</b>	<b>933 835</b>	<b>490 400</b>	<b>443 435</b>	
% FINANCEMENT / COUT TOTAL	100	44,28	23,26	21,03	

Actions Déposées	Actions Validées	Actions Refusées	Taux de Validation / Déposés	Taux de Validation / Nbr Ttl actions
Cadre de vie et Renouvellement Urbain	6	6	0	100% 9,84%
Cohésion Sociale	28	21	7	75% 34,43%
Emploi et Développement Economique	18	14	4	77,78% 22,95%
Laïcité, Citoyenneté et Valeurs de la République	8	5	3	62,50% 8,20%
Ingénierie - Politique de la ville	1	1	0	100% 1,64%
<b>TOTAL :</b>	<b>61</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>77,05 %</b>

# 9 FINANCEURS ENGAGÉS EN 2023



**PRÉFÈTÉ  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**HAUT  
BUGEY**

AGGLOMERATION

**HAUT  
BUGEY**

AGGLOMERATION

**AIN**  
Le Département

**Dynacité**  
LOGEMENT



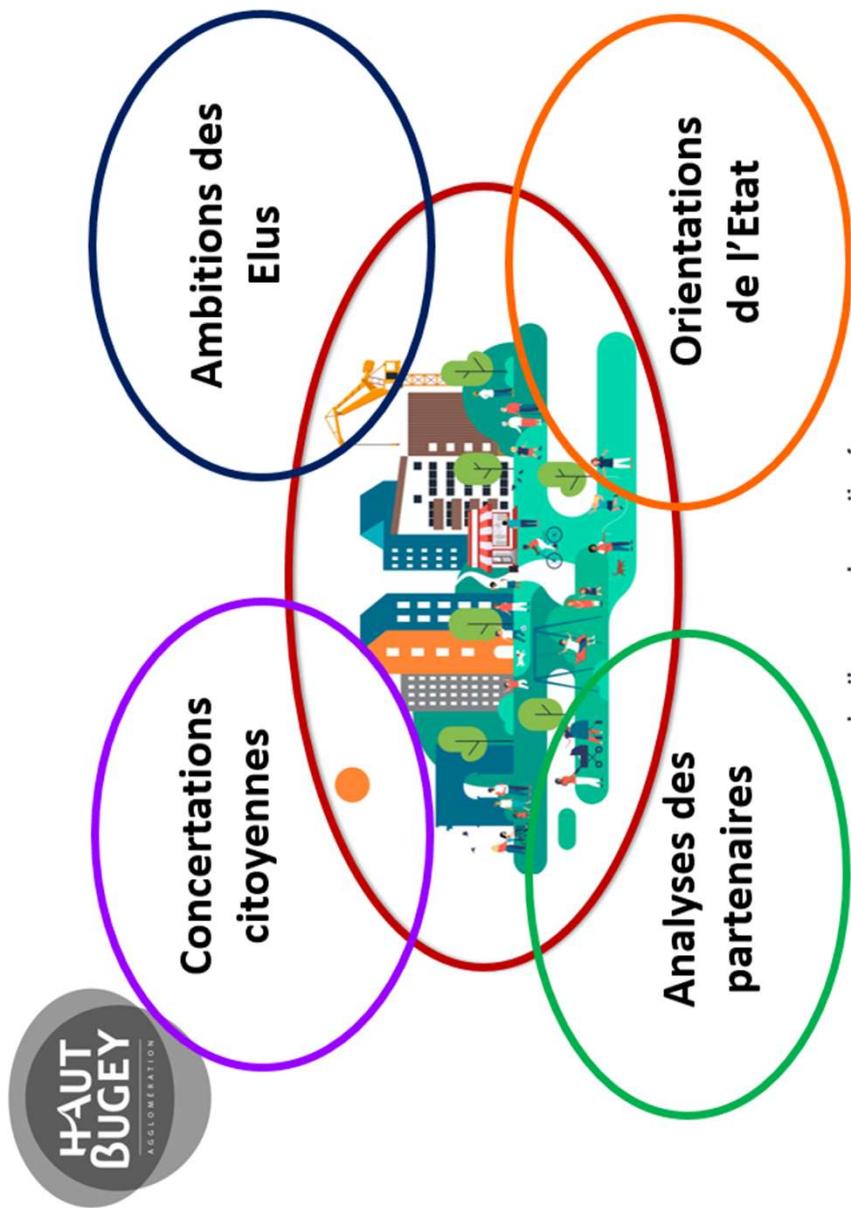
**LOGIDIA**  
STRUCTUREUR DE QUALITÉ DE VIE



	2023	Cadre de vie Renouvellement Urbanain	Cohésion Sociale	Emploi Economie	Ingénierie Politique Ville	Laïcité, Citoyenneté Valeurs de la République	TOTAL	%
ETAT	2 500	178 500	67 500	15 000	7 500		271 000	29,02
HBA	4 500	28 600	16 900	0	0	0	50 000	5,35
Oyonnax	3 000	15 000	13 500	0	1 000		32 500	3,48
Bellignat	6 000	3 500	6 000	0	3 300		18 800	2,01
CD 01	2 000	22 000	9 000	4 000	3 000		40 000	4,28
CAF	1 000	18 500	0	0	500		20 000	2,14
DYNACITE	6 500	15 500	5 000	0	0		27 000	2,89
SEMCOPA	7 500	11 500	10 000	0	0		29 000	3,11
LOGIDIA	0	0	2 100	0	0		2 100	0,22
<b>TOTAL</b>	<b>33 000</b>	<b>293 100</b>	<b>130 000</b>	<b>19 000</b>	<b>15 300</b>		<b>490 400</b>	<b>52,51</b>

[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

# LES ENJEUX TERRITORIAUX FIN DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023



# CONCERTATIONS HABITANTS 30 SEPTEMBRE 2023



**QUARTIER 2030**

VOTRE PROJET POUR VOTRE QUARTIER

DES IDÉES ? DES INQUIÉTUDES ? DES CONSEILS ?

Partagez les avec nous !

RENDEZ VOUS SUR [WWW.QUARTIER2030.ANCT.GOUV.FR](http://WWW.QUARTIER2030.ANCT.GOUV.FR)

Un questionnaire ANONYME est mis en place pour permettre à chacun de s'exprimer !

J'imagine mon Quartier

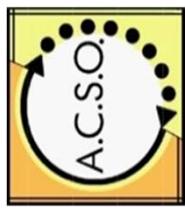
Construisons ensemble  
Le Pré des Saules  
de demain



# CONCERTATION HABITANTS

## 17 OCTOBRE 2023

**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION

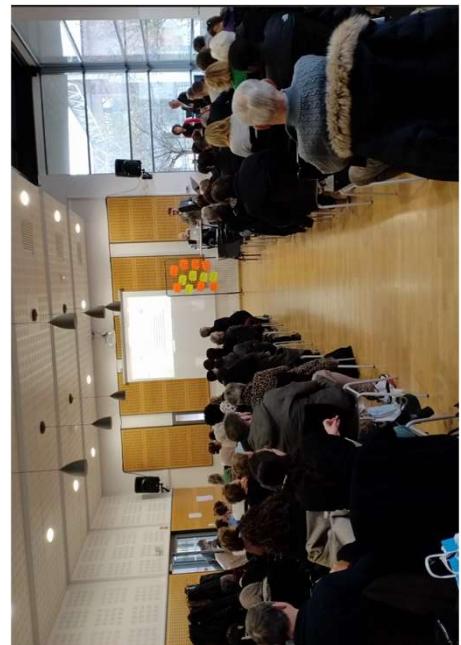


Fédération  
de l'Ain



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

# Restitution départementale des concertations citoyennes OYONNAX le 25/11/23



Fédération  
de l'Ain



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)



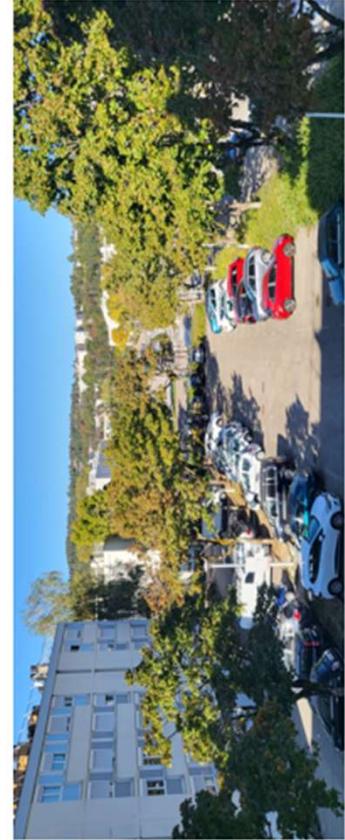
# CONCERTATION ÉLARGIE ATELIER DU DÉJEUNER 12 DECEMBRE 2023



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Restitution de la concertation citoyenne  
Bellignat & Oyonnax  
le Pré des Saules, la Plaine – la Forge

*De juin à octobre 2023*



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)



Fédération  
de l'Ain



## 180 personnes interrogées

ALLER VERS  
PORTE A PORTE  
FETE DES RECOLTES  
QUESTIONNAIRES – Groupes de  
discussions

- Femmes & hommes de 20 à 84 ans
- Enfants de 8 à 12 ans
- Adolescents de 14 à 19 ans



## Points communs appréciés par les habitants

La solidarité et l'attachement profond au quartier, la proximité des services, des commerces et des écoles, le rôle du centre social.

Le voisinage, les relations d'entraide et les liens de sociabilité.

Les travaux réalisés.





## L'éducation des enfants



La prévention de la délinquance, du trafic de drogue et relation avec la police



Relations filles-garçons et accès à l'espace public



L'accès aux soins et à la santé

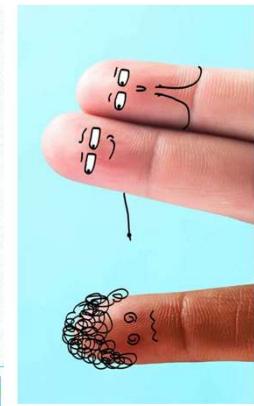


Cadre de vie - environnement

■ ACCÈS AUX DROITS ET MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Mixité sociale et culturelle



■ Le sentiment de discrimination

[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)

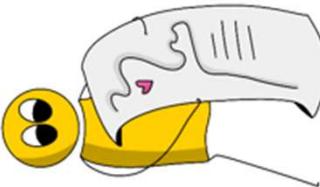


## Oyonnax – La plaine - la Forge

### Enjeu 1 - Non mixité sociale et culturelle dans le logement et le sentiment de discriminations

### Enjeu 2 - La santé mentale des habitants

**"En cas de problèmes graves entraînant des traumatismes, quelles procédures mettre en place, à suivre ? AVEMA, CPA des permanences régulières à l'Atelier ?"**



### Enjeu 3 - L'éducation des enfants

- ❖ *Echec et décrochage scolaire*
- ❖ *Usage déraisonné des écrans, des réseaux sociaux*
- ❖ *Soutien des parents dans leurs rôles*



## Bellignat – Le pré des Saules

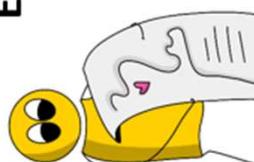
**Enjeu 1 - Les jeux pour enfants sont insuffisants, inadaptés et non sécurisés**

**Enjeu 2 - Les enjeux de transition écologique**

- ❖ Des espaces trop bétonnés
- ❖ Le manque d'espaces verts ombragés et des parcs

**Enjeu 3 - Le lien social et le « vivre-ensemble »**

- ❖ La non-mixité sociale et culturelle dans le logement
- ❖ Appropriation de l'espace public dans les raports filles/garçons



# TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES TFPB 2015-2023



**HAUT  
BUGEY**

AGGLOMERATION



**Dynacité**  
LOGEMENT



[www.hauthugey-agglomeration.fr](http://www.hauthugey-agglomeration.fr)



# TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTTIES

## TFPB 2015-2023

Une réponse aux besoins spécifiques des quartiers

<b>2023</b>		<b>1379 logements</b> <b>251 105 €</b>	<b>347 logements</b> <b>59 196 €</b>
			<b>146 logements</b> <b>18 887 €</b>
			<b>24 logements</b> <b>2 740 €</b>

# TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTTIES

**TFPB 2015-2023**



**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION



## Soutien financiers aux actions du contrat de ville

**Renforcement nettoyage, sur entretien, ramassage des encombrants maintenance, délais d'intervention, enlèvement tags et graffitis, enlèvement des épaves, locaux de stockage ...**

**Dispositif Tranquillité, vidéo surveillance**

**Actions d'inclusion : chantiers éducatifs , chantiers d'insertion**

**Postes: médiation, référente développement durable**

**Financement fonctionnement Eco -Logis**

# LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE

Soutenir les investissements dans les quartiers



**HAUT  
BUGEY**  
AGGLOMERATION

- 2017: 380 244 €
- 2018: 375 266 €
- 2019: 335 007 €
- 2020: 370 232 €
- 2021: 407 520 €
- 2022: 385 209 €
- 2023: 364 316 €

## Annexe 5 : Actions Politique de la Ville financées par le Conseil Départemental

Le Département finance des actions qui relèvent de son champ de compétences, à savoir :

\* « l'habitat, le logement et le cadre de vie ». Au-delà des financements importants liés aux opérations sur le bâti -rénovation urbaine- sont visés : l'appropriation des changements liés aux rénovations par les habitants, les attributions de logements coordonnées entre bailleurs et la mobilité dans le parc, le parcours logement, la diversité des logements et leur adaptation aux besoins.

\* « l'accès à l'emploi/ Insertion » notamment à travers la mise en place d'actions pour permettre de lever des freins à l'emploi la mise en place d'actions permettant l'inscription dans un parcours, la promotion des actions de redynamisation socioprofessionnelle, celles favorisant l'entraide dans la recherche d'emploi.

\* « l'éducation et de soutien à la parentalité » en soutenant le développement d'actions de prévention précoce ainsi que de soutien aux parents d'adolescents , des actions permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelles (ex : prise en compte d'horaires atypiques), de renforcer les actions de prévention en direction des jeunes

\* « la santé » avec des actions pour la santé des jeunes) ou celle des personnes âgées. Plus globalement l'accès aux soins pour les publics des quartiers

\* la « prévention de la délinquance ». Une priorité pourrait être donnée aux actions permettant d'apporter des réponses aux victimes de violences et de la prévention

\* « questions plus transversales ». Priorité serait donnée aux actions visant l'égalité (accès aux droits, lutte contre la fracture numérique, entre les femmes et les hommes) et le soutien au lien social. Le développement de réponses partenariales coordonnées en matière d'accueil et d'accès aux droits sociaux constitue un enjeu majeur.

Le Département souhaite une évaluation globale annuelle et spécifique des actions financées par la Politique de la ville.

Le Département s'engage pendant la durée du contrat, soit 2024-2030, avec une clause de revoyure en 2028 en fonction des évaluations menées.